

PERSPECTIVES POLITIQUES DANS LES PAYS DU SAHEL

BURKINA FASO, NIGER, MALI ET SÉNÉGAL



DOCUMENTS D'ANALYSE

2020



Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent aussi le monde universitaire et les citoyens en général.

Gorée Institute © 2020

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

Gorée Institute

Résidence Bibi, Rue des Gourmets

BP: 05 - Île de Gorée, Dakar, Sénégal

Téléphone: +221 33 849 48 49

E-mail: info@goreeinstitut.org

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.



Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
PREMIÈRE PARTIE : DES ETATS FRAGILES MINÉS PAR UNE CRISE DE GOUVERNANCE ET DES CONFLITS SOCIO-CULTURELS.....	13
LE BURKINA FASO : DE LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE ÉTATIQUE ENTRE DES ACTEURS DÉSORIENTÉS ET UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE	14
LE MALI : DE LA DELEGITIMATION A LA RELEGIMATION DE L'ÉTAT.....	32
LE NIGER : UNE STABILITÉ POLITIQUE RELATIVE FONDÉE SUR UN HIATUS ENTRE LA CULTURE DE PAIX ET DE TOLÉRANCE SOCIALE ET UNE GOUVERNANCE PEU CONSENSUELLE	54
LE SÉNÉGAL : LES CONTRE-PERFORMANCES DE LA DÉMOCRATIE OU UNE JEUNESSE DÉLAISSÉE ET LARGEMENT INSATISFAITE DE SA CONDITION.....	63
DEUXIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES POLITIQUES	69
AU BURKINA FASO : CONJURER LES DÉMONS DE LA DIVISION POUR RÉSOUDRE L'ÉPINEUSE QUESTION DE L'INSÉCURITÉ	70
AU MALI : LA TRANSITION POLITIQUE, UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ POUR DES ÉLECTIONS RÉGULIÈRES ET UNE ÉLITE RENOUVELÉE	75
LE NIGER : LE PROCESSUS ÉLECTORAL COMME POINT D'ACHOPPEMENT ET MENACE À LA STABILITÉ	80
LE SÉNÉGAL : LES GERMES DE LA VIOLENCE ET DE L'INSTABILITÉ POLITIQUE ET SOCIALE ET L'APPEL DU LARGE	83
TROISIÈME PARTIE : LES RECOMMANDATIONS	87
CONCLUSION GÉNÉRALE	93
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	97

L'idée d'une contribution à la réalisation de la paix et de la stabilité dans la région de l'Afrique de l'ouest en général et au sahel, singulièrement, qui passerait par la production d'un document de monitoring institutionnel et de prospective politique s'avère judicieuse. Celui-ci offre l'avantage essentiel de présenter un instantané de la situation politique pendante dans la zone du Sahel, et spécifiquement dans les pays objet de ce rapport, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal tout en insistant sur les points critiques.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Des indépendances à nos jours, l'Afrique de l'Ouest est le théâtre de guerres civiles meurtrières, de conflits et explosions de violence dont les origines s'inscrivent de manière plus ou moins directe dans la lutte pour la conquête ou la conservation du pouvoir. En ce sens, il ne serait pas faux d'affirmer que les causes de l'instabilité de l'Afrique et de la fragilité de ses Etats du seraient plutôt de nature politique. Pour s'en convaincre il suffit de dénombrer le nombre de coups d'Etat militaires perpétrés en Afrique de l'Ouest, au cours des dernières décennies, ou les changements non constitutionnels de gouvernement qui ont tous eu pour effet de perturber l'agencement institutionnel républicain et favoriser de fait la montée de la criminalité organisée¹.

En effet, s'il est aisé de constater que depuis la fin de la Guerre froide, dans leur grande majorité les pays africains ont progressivement ouvert leurs systèmes politiques, partagé et décentralisé davantage le pouvoir, des résistances aux alternances politiques sont encore observées dans certaines régions du continent comme le Sahel en général et des pays de la CEDEAO en particulier.

A cette résistance à l'approfondissement de la démocratie s'ajoutent d'autres défis que sont la montée de l'extrémisme, le trafic de drogue et de personnes et la piraterie pour ne citer que ces problèmes. La prégnance de ces menaces est telle qu'elles remettent en cause le fragile équilibre politique des Etats et annihile les acquis démocratiques engrangés depuis le sommet de la Baule. Mais la véritable équation dans ces pays à la population majoritairement juvénile demeure aujourd'hui les difficultés liées à l'intégration des jeunes dans la société, aux mouvements migratoires et aux déséquilibres sous-régionaux². Ce tableau demeure préoccupant. Pourtant, les études ont montré qu'une réforme profonde des modes de gouvernance permettrait de prendre en charge des problèmes.

D'après les spécialistes de politique publique, la gouvernance est un outil analytique qui permet d'étudier des situations dans lesquelles le lieu et la nature des autorités effectives et des pouvoirs de décision sont mouvants et incertains, décrivant alors un modèle d'action publique par interactions des acteurs privés et publics au-delà des appartenances territoriales³. Dans cette logique, la Commission on Global Governance créée à l'instigation de Willy Brandt, dans son rapport, la définit comme « la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre intérêts divers et conflictuels incluant les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt⁴ ». La notion de gouvernance telle qu'envisagée ici implique forcément celle de sécurité.

La sécurité est définie comme « l'absence de menace » selon (B. Buzan). De ce fait, la situation sécuritaire varie selon les Etats car, toutes choses égales par ailleurs, et abstraction faite des superpuissances, c'est dans ses voisins avec lesquels il partage une histoire qu'un Etat voit d'abord une menace ou non pour sa sécurité. D'où le concept de complexe de sécurité défini comme « un groupe d'Etats dont les soucis primordiaux de sécurité sont si étroitement liés que la sécurité d'aucun d'entre eux ne saurait être séparée de celles des autres »⁵. Lato sensu, la sécurité inclut trois dimensions :

- La sécurité politique qui concerne la stabilité institutionnelle des Etats, leurs systèmes de gouvernement et la légitimité de leurs idéologies ;
- La sécurité économique qui est relative à l'accès aux ressources, marchés et finances nécessaires pour maintenir de façon durable des niveaux acceptables de bien-être et de pouvoir étatique ;

- Et la sécurité sociétale définie comme « la durabilité, à l'intérieur de conditions acceptables d'évolution, des schémas traditionnels de langage et de culture ainsi que de l'identité et des pratiques nationales et religieuses »⁶.

Dans cette logique, le référent de la sécurité n'est plus nécessairement l'Etat national car l'humanité tout entière est potentiellement sujet de sécurité ; ce sont tous les espaces qui sont ici convoqués, infra comme supra étatiques. La sécurité est une construction sociale dans la mesure où n'importe quelle question sociale est susceptible de devenir un enjeu de sécurité⁷.

L'émergence de la notion de développement est concomitante de la naissance des politiques d'aide au développement après 1945. A partir des années 1950, le développement est ramené à sa dimension économique et assimilé à un processus de croissance économique accélérée visant à « rattraper le retard » des pays tiers monde sur les pays industrialisés⁸. Le débat sur le développement est toutefois profondément renouvelé dans les années 1980-1990 par deux nouveaux concepts : le développement durable⁹ qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, et le développement humain promu par le PNUD qui est un processus visant à élargir les possibilités offertes aux individus leurs permettant de bénéficier de conditions de santé, d'accès à l'éducation, à la connaissance et à des ressources qui les mettent à l'abri du dénuement et de la privatisation de ces droits¹⁰.

Au regard des considérations générales sur les concepts définis ci-dessus, il apparaît clairement qu'il y a un lien étroit entre la gouvernance, la stabilité politique et le développement. En effet, la réflexion sur la gouvernance a l'intérêt de poser de façon nouvelle les grandes questions de la vie politique (garantes de la stabilité politique), celles de la légitimité, de la représentation, de la construction des règles par une « corégulation » des acteurs publics et des acteurs privés. Et

surtout elle implique dans cette quête de sens et de règles partagées à la fois par les acteurs sociaux (ONG, mouvements contestataires, universitaires, etc.) et les administrations concernées¹¹. « La sécurité et le développement sont deux objectifs importants. Il n'est cependant pas établi que sans développement il n'y ait pas de sécurité, ni que sans sécurité il n'y ait pas de développement. L'articulation sécurité-développement dépend entre autres de la définition qu'on en donne, de la conceptualisation de cette interrelation et de son opérationnalisation. Ainsi, certains aspects de la sécurité et du développement peuvent être liés causalement de manière positive ou négative, coexister indépendamment les uns des autres ou alors être reliés indirectement par une dynamique causale complexe »¹². Mais la démocratisation a paradoxalement accru les violences électorales. On a assisté dans certains pays à l'instrumentalisation politique des thèmes identitaires. Cela traduit la difficulté d'asseoir la démocratie dans des systèmes qui regroupent de nombreuses ethnies. En Afrique de l'Ouest, les tentatives de manipulation et pièges tendant à accentuer les divisions n'ont pas pu prospérer ; on en a eu une belle illustration avec le Sénégal et le Burkina Faso¹³. Mais la problématique de la démocratie en Afrique noire ne peut être comprise qu'en termes historiques dans la mesure où elle est perçue de la sorte par les Africains eux-mêmes et que sa mise en œuvre effective est conditionnée par des antécédents à savoir les racines coloniales de l'autoritarisme¹⁴.

Les aspirations démocratiques qui ont émergé dans les années 1990 ont contribué à faire reculer progressivement les coups d'États militaires pour les remplacer par des élections qui sont devenues aujourd'hui le moyen le plus répandu par lequel le pouvoir se transmet dans la région. Paradoxalement, les violences électorales se sont intensifiées dans l'ensemble de la sous-région illustrant donc les nouveaux modes de concurrence politique, qui reposent sur l'instrumentalisation de facteurs identitaires à des fins politiques et la faiblesse des mécanismes de contrôle et de partage du pouvoir après

les élections. Dans un tel contexte, la violence politique a pris un caractère particulièrement incendiaire au moment où le développement rapide des industries extractives, la faiblesse des institutions politiques, la montée de l'extrémisme violent, la trop lente réforme des secteurs de la sécurité et les problèmes de gestion foncière sont également sources de fragilité. La région du delta du fleuve Niger au Nigéria, riche en pétrole a été le théâtre de conflits et d'actes de violence causés par des différends liés aux recettes pétrolières. Les découvertes d'uranium et d'or au Niger et au Mali ont aussi entraîné des tensions¹⁵. Dès lors, l'Afrique de l'ouest est perçue comme l'un des pôles mondiaux de la criminalité organisée, notamment la zone sahélienne. D'où la spécificité de l'équation posée aux pays du Sahel et de l'espace CEDEAO, en termes de stabilité et de performance à la fois politique et économique.

Toutefois, des pays comme le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal constituent une sorte de laboratoire du devenir politique de tout le continent, à la fois par la concentration des défis dont il a été question dans les lignes précédentes et les différents processus de pacification et de résolution en cours dans chacun de ces espaces politiques. On est en présence d'Etats fragilisés à maints égards avec des perspectives politiques plus ou moins alambiquées nécessitant un engagement fort des acteurs.

**PREMIÈRE PARTIE : DES
ETATS FRAGILES MINÉS
PAR UNE CRISE DE
GOUVERNANCE ET DES
CONFLITS SOCIO-
CULTURELS**

LE BURKINA FASO : DE LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE ÉTATIQUE ENTRE DES ACTEURS DÉSORIENTÉS ET UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE

Le contexte social et politique depuis la transition démocratique des années 1990

Les crises et les conflits qui affectent le Burkina Faso depuis le début des années 2010 constituent dans une certaine mesure le revers des transformations politiques qu'a connues le pays au début des années 1990. Ils sont également la conséquence de l'invasion islamiste du Nord Mali.

L'OUVERTURE DÉMOCRATIQUE : UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

En 1991, le Burkina Faso a entamé une transition démocratique, rompant ainsi avec un cycle d'instabilité politique caractérisé depuis son indépendance en 1960 par la récurrence des coups d'Etat et des régimes d'exception. En dehors de Maurice Yaméogo (1960-1966), premier président de la Haute-Volta indépendante, les 5 chefs d'Etat qui ont dirigé le pays à sa suite entre 1966 et 1991 sont issus de mouvements insurrectionnels et de putschs militaires¹⁶.

L'artisan de la transition démocratique est Blaise Compaoré. Arrivé au pouvoir le 15 octobre 1987 suite à l'assassinat de Thomas Sankara, président du Conseil national de la révolution (CNR), Blaise Compaoré, à la tête du Front populaire (FP), entendait officiellement rectifier les erreurs de la Révolution. La Rectification s'est traduite sur le plan social par la réhabilitation de la chefferie traditionnelle et coutumière et l'intégration dans la fonction publique d'agents licenciés sous la révolution. De cette façon, et par une stratégie de clientélisation, Blaise Compaoré est parvenu à rétablir son image

écornée par l'assassinat de Thomas Sankara ; à décrire la situation de tension politique créée par le CNR dans sa définition des classes sociales et sa politique autoritaire d'occupation de l'espace politique (Somé 2003 : 242) puis à se rallier progressivement une bonne partie des hiérarchies traditionnelles et religieuses, ainsi que la plupart des victimes de la politique révolutionnaire d'exclusion (Loada, 1999: 138).

Ensuite, une dynamique de rapprochement avec certains leaders de la gauche révolutionnaire en rupture avec lui depuis le coup d'Etat sanglant du 15 octobre aboutit en 1989 à la création de l'Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail (ODP/MT)¹⁷. La décrispation du climat politique et social permit à Blaise Compaoré de tourner la page sombre de la Révolution, anticipant le processus de transition démocratique exigée par les institutions de Breton Woods et le discours de La Baule de François Mitterrand de février 1990. Dans son message à la nation le 31 décembre 1989, il annonça son intention d'engager le pays dans un processus démocratique. L'ensemble des forces sociales (confessions religieuses, chefferies traditionnelles, organisations de la société civile) prirent part aux côtés des partis politiques à la rédaction de la constitution de la IVème République qui fut adoptée par le référendum du 02 juin 1991. S'en suivit l'organisation, non sans tensions, d'élections pluralistes le 08 décembre 1991. Depuis lors, le pays a connu l'organisation régulière d'élections marquées par la domination sans partage du parti présidentiel, l'ODP/MT d'abord, et ensuite le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP)¹⁸, jusqu'à l'insurrection populaire d'octobre 2014 qui a vu la chute de Blaise Compaoré et de son régime¹⁹. Le régime a bâti sa légitimité sur un système de clientèle et de distributions de prébendes politiques qui lui faisait bénéficier du soutien, ou tout au moins de l'accommodement d'une partie conséquente des populations, en particulier des autorités religieuses et coutumières (Somé 2006 ; Loada 2006). A travers la caution politique de ces personnalités, une sorte de

consensus précaire s'était créée autour de la personne du président Compaoré, permettant à celui-ci de sauver maintes fois son régime des mouvements de contestation qui ont agité le pays depuis le début des années 1990 (Harsch 1999 ; Hilgers et Mazzocchetti 2010 ; Hilgers et Loada 2013 ; Bonnacase 2015). Certains de ces mouvements, par leur ampleur et leur intensité²⁰, ont failli conduire à la rupture du tissu social et de l'équilibre politique.

Le Burkina Faso sous le régime Compaoré se distinguait de ses voisins par la fréquence assez grande des révoltes populaires, mais le pays passait pour un pôle de stabilité dans une sous-région caractérisée par des crises politiques et sécuritaires dans lesquelles Blaise Compaoré s'était progressivement imposé comme l'un des interlocuteurs sérieux, aussi bien dans la résolution des crises politiques²¹ (Banégas et Otayek 2003 ; Natielse 2013 ; International Crisis Group 2013) que dans la gestion du péril terroriste et/ou islamiste au Mali (Bonnacase et Brachet 2013). Son implication dans la crise malienne en particulier, a été controversée, mais ses accointances supposées ou réels avec les groupes djihadistes avaient préservé le Burkina Faso des attaques terroristes qui, depuis sa chute, s'y intensifient. Dans la tourmente terroriste et/ou islamiste, certains Burkinabè n'hésitent pas à manifester leur regret de l'insurrection et souhaitent voir revenir le président en exil ou son implication dans la gestion de la crise sécuritaire dans laquelle le pays est plongé et face à laquelle le régime Kaboré, malgré d'énormes efforts, n'a pas encore la maîtrise.

Ce retour, à supposer qu'il soit à envisager dans un avenir plus ou moins proche, il ne pourra probablement plus permettre au président déchu d'être un acteur majeur de la scène politique nationale. En effet, le pays a entamé une transition politique qui a abouti aux élections du 29 novembre 2015, remportées par le Mouvement du Peuple pour la Progrès (MPP). Même si le MPP est une aile dissidente du CDP, et que de ce fait même, des doutes existaient sur sa capacité à opérer une

rupture et à incarner le vrai changement face aux déboires du régime Compaoré sur la question foncière, l'impunité et la politisation de l'armée, une partie relativement importante de l'opinion a placé sa confiance en son candidat Roch Marc Christian Kaboré²². Au moment où le pays se prépare à entrer dans de nouvelles élections le 22 novembre 2020, les recompositions au sein du CDP et la dynamique enclenchée par la classe politique semblent s'opérer sur la base de promesses de rupture et de réconciliation nationale, qui, manifestement, donne peu de chance à Blaise Compaoré pour peser sur la scène politique. Trois figures se disputent son héritage : Eddie Komboigo, président actuel du CDP ; Mahamadi Lamine Koanda qui se réclame membre fondateur du CDP et ami intime de Blaise Compaoré, et Kadré Désiré Ouédraogo, ancien premier ministre de celui-ci. Chacune de ces trois figures politiques aspirait à être le candidat du parti à la présidentielle avec la caution de Blaise Compaoré, président d'honneur du parti. Eddie Komboigo a vu sa légitimité contestée par les deux autres et n'a pu conserver ses fonctions qu'après une longue bataille juridique contre Mahamadi Lamine Koanda. Si Kadré Ouédraogo, qui semble avoir la caution officieuse du président d'honneur, mais dont la popularité est faible par rapport à Eddie Komboigo a démissionné du CDP pour créer son parti en vue d'aller aux prochaines élections, ce n'est pas le cas de Lamine Koanda qui continue de se réclamer candidat du CDP et poursuit la bataille juridique contre Eddie Komboigo. Il lui est difficile de renverser la situation, mais il joue les trouble-fête dans un parti déjà fragilisé par les fragmentations.

Du 15 au 22 juillet 2019, la majorité au pouvoir et les principaux partis de l'opposition, CFOP) ont eu un dialogue dont l'une des conclusions importantes fut l'organisation d'un forum de la réconciliation. Les exilés politiques pourraient y rentrer pour y participer. Cependant, l'exigence de la majorité que la réconciliation se tienne suivant le triptyque vérité-justice-réconciliation, et à laquelle s'est ralliée l'Union

pour le progrès et le changement (UPC) de Zéphirin Diabré, pourrait empêcher le retour à court termes du président Compaoré et de certains dignitaires « influents » de son régime.

L'INSURRECTION POPULAIRE D'OCTOBRE 2014 : LA RUPTURE DE L'ÉQUILIBRE

Blaise Compaoré avait mis en place un appareil sécuritaire relativement efficace autour du régiment de sécurité présidentiel (RSP) qui était pour lui une arme de dissuasion. Son départ, dont International Crisis Group (2013 : 30) avait averti qu'il pouvait provoquer un soulèvement populaire et une explosion sociale, s'il était mal négocié, suivit du démantèlement précipité du RSP après sa tentative de renverser le régime de la transition, s'est révélé être le facteur déclencheur d'une crise politique et sécuritaire qui s'est progressivement dégradée en raison des hésitations du pouvoir en place, d'une part et de la division de la classe politique dont chaque partie espérait en tirer des dividendes politiques, d'autre part. Les groupes armés terroristes, après avoir échoué à entretenir des accointances avec le régime de la transition, espéraient les rétablir avec le président démocratiquement élu Roch Marc Christian Kaboré. Le refus de celui-ci de renouveler les accointances explique que les groupes armés terroristes aient placé le Burkina Faso sur la liste des pays à attaquer²³, surtout que pour eux, sa capacité de dissuasion militaire était devenue faible avec le démantèlement du RSP.

L'attentat de Ouagadougou, survenu le 15 janvier 2016 a été le premier d'une longue série d'attaques, d'enlèvements et d'assassinats opérés par divers groupes armés (terroristes, djihadistes, banditisme de grand chemin) dans plusieurs localités du Burkina Faso. Les attaques commencèrent avant même que le nouveau régime n'entre en fonction. Une certaine opinion y a vu rapidement la main de l'ancien régime. Elle a pensé que Blaise Compaoré, bien qu'en exil, est resté en contact avec ses réseaux de l'ombre, et organise les attaques en vue de

déstabiliser le pouvoir, ou que les terroristes, pour avoir perdu leur allié politique, ont décidé d'inclure le Burkina Faso parmi leurs cibles. La thèse « complotiste » renvoie aussi à d'autres forces diffuses en action contre le pouvoir en place selon certains de ses barons. Dans une interview accordée au magazine Économies Africaines dans le premier trimestre de l'année 2020, Simon Compaoré, président par intérim du MPP soutenait avec force :

« Il est de notoriété publique que l'insécurité a été provoquée pour nous empêcher de gouverner, de dérouler le programme socio-économique du président du Faso. C'est aussi simple que cela. Sinon, comment expliquer cette dégradation aussi brusque et soudaine de la situation sécuritaire de notre pays alors qu'aucun signe d'alerte ne le laissait présager ? Les nouvelles autorités n'avaient pas d'atomes crochus avec les animateurs des filières terroristes [...] Le terrorisme au Burkina a été monté de toutes pièces, je le disais, pour assouvir des projets de déstabilisation de nos institutions républicaines »²⁴.

Les soupçons des dirigeants actuels semblent découler de deux constats : le silence de Blaise Compaoré devant les attaques de son pays ; la jubilation de ses partisans devant l'incapacité du gouvernement à vaincre le terrorisme et leur promesse de pouvoir mettre fin à cette hydre quand ils reviendraient aux affaires. Certes, les accointances avec certains groupes ou réseaux terroristes de l'ancien régime peuvent alimenter les spéculations sur son éventuelle participation à des entreprises terroristes en vue de solder ses comptes à ses frères ennemis. Mais l'émergence et le développement rapide de certains groupes armés locaux²⁵ répondent bien plus aux conditions des régions, aux problèmes sociaux liés à la terre, au travail et au pastoralisme » (International Crisis Group 2017 ; Idrissa 2019).

Dans le Sahel par exemple, le terrorisme djihadiste alimente les anciens antagonismes nés des rapports sociaux de domination et d'asservissement liés à l'esclavage. Cette pratique qui est la

conséquence de l'émergence entre la fin du XVIIIes et le premier quart du XIXes de pouvoirs peuls et touaregs se réclamant de l'Islam a théoriquement disparu sous la colonisation. Mais elle a laissé des stigmates qui influent encore grandement sur les rapports sociaux. Comme nous l'avons montré dans un article²⁶, les considérations de classes et de statuts privent les catégories serviles de droits politiques et religieux. Malgré leur supériorité numérique, qui leur permet, grâce à un « vote » servile d'accéder au pouvoir à l'échelle des communes, Rimaïbé et Bella sont toujours maintenus dans un statut de dominés. Nombre de ceux d'entre eux qui se présentent aux compétitions électorales assistent souvent impuissamment à l'invalidation de leur candidature ou au retrait de leur nom de la liste des candidats préalablement retenus pour la compétition, tandis que ceux qui réussissent à travers des alliances ou un soutien politique de taille, à prendre le contrôle d'exécutifs communaux ou à se faire élire député ne sont pas souvent mis dans les conditions de pouvoir « gouverner ». Les alliances ou le soutien politique comportant des clauses de partage du pouvoir, le vote « servile » se trouve dilué, ne laissant pas assez de marge de manœuvre à l'élu et repoussant à demain le rêve d'une conquête du pouvoir et de la « vraie » liberté par les urnes. Très souvent aussi, les tractations dans la répartition des postes dégénèrent, débouchent sur des crises intentionnellement provoquées pour destituer l'élu et le remplacer par un conseiller de la « bonne classe ». On rencontre les mêmes logiques d'exclusion dans la direction des affaires religieuses. Dans de nombreuses localités, la succession en ligne aristocratique religieuse demeure la norme si bien qu'un descendant d'esclave, quel que soit son degré d'érudition ne peut prétendre diriger une mosquée (Kaboré 2016 : 78).

Au sujets des problèmes liés à la terre, il faut souligner la politique de l'agrobusiness, initiée au début des années 2000 et promue sous l'ancien premier ministre Tertus Zongo(2007-2011) sous le slogan « la terre ne ment »²⁷. Cette politique qui a consisté à inciter le milieu

politique et celui des affaires à investir dans l'agriculture en vue d'accélérer sa modernisation et sa compétitivité, a été à l'origine d'une compétition foncière qui a conduit au déguerpissement de populations et à l'expropriation des terres de paysans. La presse a largement relayé des cas de spoliations foncières dont certains ont connu des suites judiciaires relativement appréciées par les victimes²⁸. Aujourd'hui, le terrorisme semble être un des moyens pour de nombreuses victimes de l'expropriation foncière des zones boisées de l'Est, du Sud et de l'Ouest, de se faire entendre.

Il faut comprendre également les conflits intercommunautaires, par exemple les conflits entre agriculteurs et éleveurs, comme des conflits latents du registre du foncier et du pastoralisme qui trouvent leur terrain d'expression dans le terrorisme et le djihadisme. Le conflit intercommunautaire de Yirgou²⁹, les 1er et 2 janvier 2019, qui a entraîné des dizaines de morts et occasionné de nombreux déplacés, s'explique par la détérioration, avant et dans le sillage du terrorisme, des rapports entre les agriculteurs mossi et les éleveurs peuls. L'assassinat du chef mossi de Yirgou n'a été que le moteur d'un conflit qui était latent. Historiquement, agriculteurs et éleveurs entretiennent des rapports de dépendance réciproque. L'agriculteur pouvait confier son bétail à l'éleveur selon un contrat qui permettait qu'au bout de quelques années, l'éleveur prélève dans chaque troupeau, un nombre fixe d'animaux en récompense aux gardiennages. De même, l'agriculteur profitait du fumier en mettant à la disposition de l'éleveur certains de ses terrains de culture pour la pâture.

La pression démographique entraînant un manque de terre, les rapports sociaux s'en trouvèrent affectés. A Yirgou, les deux communautés étaient arrivées à s'accuser régulièrement de vols de bétail et d'appropriation abusive de terres qui laissent peu de place au pâturage. Le terrorisme a trouvé un village sous-tension qui a cédé au

« piège identitaire »³⁰ posé par les terroristes : provoquer des guerres intercommunautaires qui favorisent son expansion.

Les attaques terroristes et djihadistes et les conflits intercommunautaires se combinent pour complexifier la situation sécuritaire. Malgré les opérations militaires d'envergure qui ont été conduites à l'Est et au Nord³¹, malgré aussi les actions circonstancielles de la force française Barkane et du G5 Sahel, la situation dans ces régions n'est pas encore sous contrôle de l'armée nationale. En 2020, les attaques se sont accrues et plusieurs villages et hameaux de culture aussi bien au Nord, à l'Est qu'à l'Ouest, se sont vidés de leurs habitants. Selon des estimations récentes du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), le nombre de déplacés internes est passé de 838 548 personnes en mars à plus d'un million de personnes en août 2020. En moins de cinq mois, plus de 200 000 personnes, y compris des familles de combattants terroristes³², ont fui leurs villages d'origine pour chercher une protection et une prise en charge dans les camps de déplacés. Les menaces de représailles n'ont jamais inquiété les groupes armés terroristes qui ont presque quadrillé le territoire et intensifié leurs actions, de sorte que de nombreuses zones n'ont pas pu être touchées par les opérations d'enrôlement en vue des élections de novembre 2020. Comme nous le verrons, cette situation soulève aujourd'hui un vif débat sur la tenue des élections de novembre prochain.

Face à la recrudescence des attaques terroristes, accentuée par le grand banditisme, des voix se sont élevées pour décrier le régime en raison de ce qu'elles qualifient comme une incapacité à restaurer la sécurité, et appeler au recrutement et à la formation de volontaires pour renforcer la sécurité dans les zones rurales. Ainsi fut institué le corps des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP)³³ qui devait permettre de rendre légal les groupes d'autodéfense, notamment les Kogolweogo, dont les actes répréhensibles sont régulièrement

dénoncés par les populations et les organisations de défense des droits de l'homme³⁴.

Les Koglweogo ou « gardien de la brousse » en langue moré , ont fait leur apparition en 2015 dans un contexte déjà caractérisé par la « montée du sentiment d'insécurité – alimentée par les divisions apparentes au sein des appareils sécuritaires – et des recompositions politiques » (Quidelleur et Dupuy, 2018 : 3). Considérés comme des milices populaires mossi, les Koglweogo sont, dans la conception de la vigilance civile de Les Johnston (1996 : 226), des groupes paramilitaires constitués sur la base du volontariat, qui visent à lutter contre la criminalité (vols à main armés, braquages) et à assurer la sécurité des populations par l'usage de la violence. Les Koglweogo se sont inspirés de l'échec de la police et de la justice à traiter les affaires de vols et de braquages et ont pu grandir à cause de la crise de l'Etat et de l'affaiblissement de son système sécuritaire.

Initialement tolérés et investis de la mission de seconder les forces de sécurité intérieure dans la dénonciation et la traque des grands bandits, les Koglweogo ont progressivement pris leur distance vis-à-vis de l'Etat pour fonctionner comme une institution parallèle, sinon concurrente des corps de sécurité publique. Ils ont institué leurs propres tribunaux et élaboré leurs propres lois pour juger les coupables présumés ; ils prélèvent également des taxes en violation de la Loi³⁵. En raison de leur insubordination et des violations répétées des droits de l'homme³⁶, le gouvernement, d'abord hésitant, s'est résolu à créer les VDP dans l'espoir de les y absorber. Si certains groupes de Koglweogo ont rejoint le corps des VDP, d'autres continuent de les considérer comme une récupération politique et résistent encore à y entrer. Cependant, Koglweogo et VDP ne sont pas des groupes rivaux. S'ils rivalisent dans le concours qu'ils apportent aux forces armées nationales et de sécurité intérieure dans la défense du territoire et la protection des populations, ils ne se disputent pas les

territoires. En fait, il n'y a pas de frontière étanche entre les Koglweogo et les VDP. Le mode opératoire reste le même : l'usage de la violence. Ce qui était reproché aux Koglweogo, et à l'armée et aux forces de sécurité intérieure, à savoir les atteintes aux droits humains est aujourd'hui reprochées aux VDP qui sont régulièrement cités dans des actes de sévices corporels et d'exécutions sommaires.

Malgré les écarts, les groupes d'autodéfense gagnent en popularité au sein de l'opinion. Un sondage d'Afrobaromètre réalisée **en décembre 2019** indiquait que 83% des Burkinabè étaient favorables aux initiatives locales de sécurité. Le degré de confiance était de 81% en milieu urbain et 84% en milieu rural³⁷. Ce qui implique qu'ils sont devenus des acteurs incontournables dans la production de la sécurité, et vont encore durablement cohabiter avec les forces de défense et de sécurité étatique. Une cohabitation des légitimités qui n'est pas du goût des défenseurs des droits humains, mais qui participe d'une coproduction indispensable de la sécurité en situation de crise.

Les conflits de travail complètent le tableau de la situation politique et sociale du Burkina Faso post-insurrectionnel. Le président Kaboré a inauguré son quinquennat sous des menaces de grèves que les syndicats, de tous les secteurs de l'administration publique, mais aussi du privé, n'ont pas tardé à mettre à exécution. Simultanément ou alternativement, les grèves des syndicats de la justice, des enseignants-chercheurs, de la communication et culture, de la santé, de l'économie et des finances, de l'éducation nationale, de la police, de l'administration territoriale (corps des administrateurs civils), des transports, de la fonction publique et du travail, des affaires étrangères, etc., ont été particulièrement ressenties par les populations des villes et des campagnes. Ces grèves se distinguaient par leur durée (1 à 3 mois), leur « cruauté » (souvent pas de service minimum), et leur caractère répétitif (elles étaient renouvelées et se chevauchaient). Elles étaient certes des réponses à des préoccupations connues par le pouvoir ou à

ses propres engagements vis-à-vis des syndicats. Mais leur ampleur et leur intensité, dans un contexte de diminution des ressources en raison de l'effort de guerre, conduit à dire que certaines de ces grèves visaient des objectifs plus politiques que corporatistes.

Pour mettre un terme au front social, le gouvernement a dû engager dès juin 2018, le processus de réforme du système des rémunérations suivant les principes de l'équité, du mérite et de justice sociale. Mais certains syndicats ayant déjà arraché des acquis importants se sont mobilisés pour faire échouer la réforme. Les syndicats tendent alors à imposer une gouvernance dans laquelle la primauté est accordée à la résolution de la question sociale sans prendre en compte la donne selon laquelle la relance économique est primordiale et d'une urgence indiscutable. En effet, c'est cette relance qui pourrait permettre de retrouver une croissance économique forte, condition nécessaire à la résolution des questions sociales. Les syndicats obligent le pouvoir d'Etat à s'inscrire dans l'ère de ce qu'il convient d'appeler la gouvernance sociale exclusive. Ils poussent le Gouvernement à mettre en place la forme de l'Etat providence sans s'engager résolument dans la production de la richesse qui renforcerait la capacité de l'Etat à jouer ce rôle de Welfare State. On assiste à l'émergence d'un parti politique social qui radicalise les mouvements sociaux et complique par là même le dialogue social.

Le contexte actuel de radicalisation et de surenchère avec la menace de blocages de la machine administrative ne met pas le pays à l'abri des extrémismes. Dans ce contexte, la radicalisation peut être interprétée sous deux angles possibles :

- Elle est la caractéristique de l'ère du temps. Depuis 2007, l'incivisme va crescendo pour atteindre son paroxysme en 2011 avec les mutineries dans l'armée. Il est le facteur de la radicalisation, du rejet de l'autorité et du non-respect des lois. Si cette hypothèse est vérifiée, on peut travailler à un regain de

l'autorité de l'Etat par des actions fortes menées à doses progressives.

- Elle renoue avec la tradition syndicale des années 1960 et 1970. Dans ces conditions, il faut craindre les manipulations des forces syndicales en présence. Le parti politique social peut être agité et poussé à tenter une alternance violente anticonstitutionnelle.

L'obligation pour le Gouvernement dans pareille circonstance, c'est de mettre en avant le dialogue social, dont la force seule peut ramener la paix. La création en 2017 du Haut Conseil du dialogue social s'est révélée indispensable pour engager un dialogue tripartite (Etat-patronat-partenaires sociaux) selon les recommandations de l'OIT.

Depuis l'apparition de la Covid-19 au Burkina Faso en mars 2020, elles ont diminué d'intensité. Toutefois, elles peuvent reprendre encore plus intensément dans la période préélectorale et se poursuivre l'année suivante, si les concertations que mènent le gouvernement à travers la Primature, les ministères concernés et le Haut conseil du dialogue social (HCDS) n'aboutissent pas à une solution consensuelle.

CRISE DE LA COHÉSION SOCIALE, CONTROVERSES ET JEUX D'INFLUENCE D'ACTEURS MULTIPLES

La transition a ouvert une nouvelle dynamique politique au Burkina Faso, marquée par des recompositions politiques, l'apparition sur la scène politique d'une multitude de partis politiques et d'organisations de la société civile (OSC) dont le trait commun est leur politisation. En effet, depuis la chute de Balaise Compaoré dans laquelle certaines OSC ont joué un rôle de premier plan, et ont pris part à la gestion du pouvoir d'Etat sous la transition³⁸, des OSC de type nouveau se créent et n'entendent plus seulement jouer un rôle de contre-pouvoir. Certaines d'entre elles servent de caisse de résonance de partis politiques qui espèrent trouver de l'audience auprès des jeunes ;

d'autres positionnent des éléments dans des regroupements politiques d'indépendants pour la conquête du pouvoir d'Etat.

Le CDP qui a perdu le pouvoir a rejoint l'opposition amputé du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) qui venait de remporter les élections couplées présidentielles et législatives du 29 novembre 2015. Le rapport de force est détenu par deux blocs politiques : d'un côté, le MPP et la vingtaine de parti politiques satellites qui forment avec lui l'Alliance des partis de la majorité présidentielle (APMP) ; de l'autre, les partis politiques affiliés au chef de file de l'opposition (CFOP). Ce groupe compte dans ses rangs des poids lourds comme l'Union pour le progrès et le changement (UPC), deuxième force politique après le MPP ; le Congrès pour la démocratie et le Progrès (CDP), ex-parti au pouvoir qui conserve une influence relativement grande malgré les divisions et tensions qui le minent – nous reviendrons sur ces tensions internes au CDP – et l'ADF-RDA. Disposant de nombreux élus au parlement et dans les exécutifs municipaux, le CFOP incarne, face au MPP et ses alliés de l'APMP, l'opposition véritable capable de constituer une alternative si elle parvenait à s'unir. A côté, il y a les partis politiques dits de l'opposition qui évoluent hors de tout cadre de regroupement formel et dont certains viennent de se regrouper au sein l'opposition non affiliée (ONA)³⁹. Les membres de l'ONA, des nouveaux venus dans l'arène politique pour la plupart⁴⁰, réclament leur prise en compte dans les concertations politiques entre l'APMP et le CFOP. L'ONA a une visibilité médiatique qui contraste grandement avec sa faible implantation électorale, sa faible représentation au Parlement et dans les exécutifs municipaux. De ce point de vue, on se demande comment elle peut être une force dans le paysage politique et comment elle compte influencer les grands débats qui divisent la classe politique.

Les rivalités politiques nées de l'insurrection populaire et du putsch manqué de septembre 2015 ; les enlèvements et assassinats ciblés de

chefs traditionnels, de leaders religieux et d'élus par les groupes terroristes, puis dans une certaine mesure les écarts dans les interventions des forces armées nationales et des groupes d'autodéfense ont fragilisé le tissu social, érigeant la sécurité et la cohésion sociale en argument électoral et de construction de légitimités par des acteurs divers : partis et formations politiques, organisations de la société civile, leaders religieux et coutumiers.

Roch Marc Christian Kaboré, le candidat du MPP aux élections du novembre 2015 a fait campagne sur le slogan théoriquement rassurant et mobilisateur de : « Roch la solution ». Mais une fois élu, le terrorisme et ses corolaires ont mis à rude épreuve son pouvoir. Entre justification de la crise et assurance de sa capacité à la juguler, le « héros tragique », pour emprunter le terme d'Edouard Ouédraogo⁴¹, n'a fait que nourrir les critiques sévères de l'opposition politique sur sa gestion de la crise sécuritaire. Ainsi, selon Zéphirin Diabré, la dégradation de la situation sécuritaire serait imputable au pouvoir qui, non seulement, n'a pas su anticiper la menace, mais en plus, l'a sous-estimée lorsqu'elle fut réelle, préférant chercher des boucs émissaires en accusant l'ancien régime plutôt que de mettre en place une stratégie intelligente articulée sur une vision très claire et pilotée par des hommes compétents pour pouvoir faire face au péril⁴².

Alors que de nombreux Burkinabè espéraient une union sacrée de la classe politique, capable de les rassembler autour des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure, ils sont déçus de constater qu'elle semble plutôt être préoccupée par les élections. La sécurité et la réconciliation sont devenues pour toutes les formations politiques des enjeux électoraux. Le MPP et sa majorité se projettent dans une victoire prochaine qui leur permettra de réconcilier les Burkinabè. L'opposition politique dans sa diversité ne cesse de tirer à boulet rouge sur le pouvoir, lui imputant les défaites militaires, l'insécurité grandissante, la détérioration de la cohésion sociale. La

situation politique et sociale lui apparaît comme une occasion idéale pour récolter des dividendes. Chaque parti politique de l'opposition évoque ses atouts et se présente comme l'alternative face à ce qu'il appelle l'échec du pouvoir du MPP. Zéphirin Diabré président de l'Union pour le Progrès et le changement (UPC) déclare à cet effet :

«... nous sommes le seul parti à même de réussir la réconciliation nationale. Nous pouvons travailler avec le MPP à gauche et le CDP à droite. C'est notre histoire qui le permet. Nous avons été insurgés avec le MPP et nous sommes aujourd'hui dans l'opposition avec le CDP. Nous sommes au centre du jeu politique. Nous pouvons rassembler tout le monde. Personne mieux que nous ne peut organiser une table ronde sur la réconciliation qui ait du crédit ». ⁴³

Des partis politiques de l'opposition dont certains sont membres du CFOP, regroupés au sein de la Coalition pour la démocratie et la réconciliation nationale (CODER) mettent en balance le MPP et l'UPC, rappellent constamment leur responsabilité dans l'insurrection populaire qui a divisé le pays. La CODER rejette l'offre de réconciliation de l'APMP, soutenue par l'UPC qui met la justice au centre, et propose une justice transitionnelle qui, elle, reconsidère la place de la justice punitive. Les divergences de points de vue entre les partis membres de la CODER et l'UPC témoignent des conflits de leadership et des jeux d'intérêt qui traversent le CFOP et le discréditent aux yeux de l'opinion.

Quand on sait qu'au sein du Parlement, les députés dépassant leurs clivages et autres considérations politiques pour adopter à l'unanimité des lois sur des sujets controversés comme celui des VDP⁴⁴ ou encore la question du report des législatives de novembre 2020, approuvé par tous les groupes parlementaires⁴⁵, il apparaît que les divisions souvent affichées sont artificielles. Ce qui peut dénoter une collusion entre le pouvoir et des partis membres du CFOP et qui justifie que la société

civile, notamment les chefs traditionnels, veulent arbitrer le jeu politique ou prendre en charge le sujet de la réconciliation.

Ils sont encore nombreux les Burkinabè qui pensent que la chefferie traditionnelle est l'une des institutions les plus fiables, surtout dans les situations de crise. Selon l'enquête Afrobarometer portant sur « Les opinions des burkinabè sur la chefferie traditionnelle » réalisée en 2010 par le CGD, la majorité des Burkinabè considèrent que l'institution traditionnelle représentée par les chefs coutumiers a plus de crédibilité que les institutions modernes (pouvoirs publics). 78% font confiance en l'autorité coutumière en campagne contre 63% en ville⁴⁶. Ils leur attribuent des missions de conciliation et d'arbitrage et s'opposent à leur implication dans la politique active ou partisane. Les résultats de l'enquête Afrobarometer de 2014 indiquent un taux de désapprobation de l'engagement politique partisan des chefs traditionnels de 61%⁴⁷. Même si leur rôle ambigu et leur soutien au pouvoir en place a contribué à l'érosion de leur influence, les chefs traditionnels conservent encore une grande légitimité face à l'image de « corrompu » projetée sur les élites politiques. C'est ce qui explique que le Palais du Moogonaaba (le souverain de Ouagadougou) soit devenu lors de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, et lors de la crise du Coup d'Etat manqué de septembre 2015, l'unique lieu de refuge et de pourparlers pour les principaux protagonistes de ces crises ; c'est ce qui explique aussi que certains de ces membres soutiennent avec force leur capacité à restaurer le dialogue et la cohésion sociale⁴⁸. Cet optimisme se fonde en partie sur un héritage historique que rappellent Magloire Somé et Benoist Beucher.

Depuis la période coloniale en effet, les « chefs traditionnels » se posent volontiers en figures morales, dépositaires des vertus liées à des traditions, dont religieuses, maintes fois réinventées. Ils tirent en partie de cette position de surplomb moral de leur longévité en tant qu'institution et ce, sur fond de « modernité insécurisée » (Bréda et al.,

2013) et de crises socio-politiques récurrentes dans l'Etat postcolonial (Somé, 2003 ; Beucher, 2017& 2019). Ceci a fait de ces chefs, en particuliers des naaba, en pays mossi, des figures centrales dans la résolution ou la prévention des conflits, tandis qu'ils continuent d'influer sur les processus de formation et de construction d'une communauté nationale qui est certainement avant tout émotionnelle (Anderson, 2002). On ne sait pas encore si la classe politique sera acquise à l'idée de « déléguer » le processus de réconciliation aux religieux et coutumiers. Mais si cette option venait à être privilégiée, elle comporte des risques d'une dévalorisation des institutions conciliatrices de l'Etat moderne que sont le haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), le Médiateur du Faso et le Conseil économique et social (CES) entre autres.

LE MALI : DE LA DELEGITIMATION A LA RELEGITIMATION DE L'ETAT

ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION POLITIQUE NATIONALE

Une analyse des facteurs qui pourraient aider à la compréhension de la situation politique et institutionnelle du Mali intègre différents niveaux dont les plus importants, à notre sens, sont relatifs aux caractéristiques et fonctionnement des institutions (I) et les acteurs dans leurs rapports à ses institutions ou la pratique institutionnelle (II).

AU PLAN INSTITUTIONNEL

On analysera les insuffisances de la constitution et les institutions qui en découlent avant d'évoquer l'Accord pour la paix qui est devenu par la force des choses « une charte » en complément.

Une rigidité constitutionnelle discutable

Comme, on a pu le noter, les circonstances qui ont prévalu au moment de l'élaboration de la constitution malienne de 1992, sous la Conférence Nationale, auraient accouché d'un nouvel espace politique caractérisé par une sorte d'immobilisation des forces politiques dans un jeu à somme nulle⁴⁹:

«La majorité des interlocuteurs rencontrés soutiennent que la Conférence Nationale du Mali qui s'est réunie du 29 juillet au 12 août 1991 à Bamako, à la suite de plusieurs mois de préparation, reste le véritable espace de dialogue national le plus ouvert (que certains qualifient de plus démocratique) du Mali indépendant, tant par le nombre et la nature des participants que par leur rôle et légitimité ».

Cela pouvait conférer aux acteurs une certaine marge de manœuvre pour être à l'abri des intérêts partisans afin de réaliser une réflexion

profonde et objective pour des institutions démocratiques sur « fond d'une vision progressiste » (Aly Cissé 2006:26). Cependant, les stigmates de vingt trois ans de monopartisme ont plané sur les travaux et fragilisé les réflexions sur les perspectives de construction en focalisant le débat sur une ingénierie institutionnelle relative aux procédés de verrouillage du système politique pour que le Mali ne se retrouve plus jamais dans un système mono partisan. Le verrouillage constitutionnel⁵⁰, l'obligation d'un référendum, qui s'en est suivi s'analyse aujourd'hui comme une des raisons du blocage des réformes démocratiques nécessaires à une mise à jour du processus démocratique. Les propositions de réformes butent sur la constitution qui est devenue aujourd'hui un objet fétiche dont on a oublié les incantations pour le dépoussiérer suite à l'échec de trois tentatives de révision⁵¹.

On peut s'interroger sur la nécessité de mise en exergue de cette volonté de fermeture d'autant plus que tous les acteurs majeurs du système mono partisan étaient sous arrestation et dans l'attente d'un jugement. Par ailleurs, le souvenir du passage des militaires au pouvoir était encore frais dans les mémoires. Pour certains maliens, il fallait « verrouiller la constitution et jeter la clé à la mer » peu importe les perspectives d'évolution de la dynamique et leurs prises en compte. Contrairement à beaucoup d'autres pays en construction démocratique qui ont limité le référendum seulement à des clauses spécifiques⁵², au Mali on ne peut pas changer la virgule dans la Constitution de 1992 sans passer par référendum. Ainsi, quel que soit la majorité parlementaire ou la question dont il s'agit, la Constitution n'est révisée qu'avec la consultation du peuple malien.

La conséquence de cette rigidité constitutionnelle s'analyse aujourd'hui au Mali en une sclérose du système politique qui se trouve dépassé sous l'influence de la dynamique politique. En effet, pour illustrer ce dépassement, le système majoritaire à deux tours prévu

dans la Constitution pour l'élection des députés s'est très vite trouvé anachronique car ne permettant pas la représentation des différentes sensibilités culturelles du pays au niveau de l'Assemblée nationale. Pour une mosaïque d'aires culturelles comme le Mali, la représentation au niveau de l'Assemblée nationale est un facteur important d'inclusivité et de cohésion sociale. De même, un des points importants de l'Accord issu d'Alger était de permettre de combler les insuffisances de la représentation des légitimités traditionnelles et communautaires qui sont incontournables dans le processus décisionnel sur les questions nationales. Il s'agit de faciliter leur participation dans les instances de décision sans passer par le vote d'où la proposition d'un sénat pour permettre à ces derniers de siéger dans les instances nationales de décision. Si, en 1992 cette question de représentation se posait avec moins d'acuité, elle est depuis 2013 un point essentiel de revendications des mouvements armés d'où son intégration dans les propositions de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger.

Une consécration inopportune du régime « semi-présidentiel »

Considéré comme la clé de voûte des institutions de la République en France, le Président de la république au Mali est aussi, à l'instar de son homologue français, comme le dirait Maurice Duverger, « un monarque républicain ». Fortement inspiré de la constitution française de 1958, la constitution malienne consacre le régime semi présidentiel qui lui même est source de critiques en France. A titre illustratif, François Mitterand dans le « Coup d'Etat permanent » dénonce un régime dans lequel « seul le président gouverne et décide ». Au Mali, les manifestations de ce régime semi présidentiel s'analysent sous l'angle d'une autocratie délicate⁵³ faisant de l'institution « Président de la république » le moteur des initiatives de réformes et le centre d'impulsion de toutes les décisions politiques importantes. Cette omnipotence, comme on a pu le constater durant les deux mandats

successifs du Président Alpha Konaré (1992-2002) et du Président Amadou Toumani Touré (2002-2012) et, encore plus, avec le Président Ibrahim Boubacar Keita, s'analyse comme le « pouvoir d'un homme » (Sphynx 2006:2). Ce mode de gouvernance se trouve à la base d'une sclérose du jeu politique par la mise en orbite d'un seul homme qui est au départ et à la fin de toutes les questions importantes en rapport avec la vie de la nation. La rhétorique devenant pour tous et à tous les niveaux des structures politico-administratives « Qu'en pense le chef de l'Etat ? » ou « Conformément à la volonté du Président de la République ». Pour illustrer cela, un parlementaire⁵⁴ raconte que lorsqu'un projet de loi arrive à l'Assemblée nationale, beaucoup de parlementaires sont plus intéressés à connaître la position du « Fama » (Le Président de la République) sur le dit projet que son contenu. Les inconvénients de cette situation peuvent s'analyser à deux niveaux interdépendants avec des effets assez destructeurs. Le premier niveau est économique et le second est politique

Sur le plan politique, on assiste à une faiblesse de l'initiative politique car la seule source d'impulsion crédible reste celle du chef de l'Etat et on peut le constater dans le travail parlementaire. En effet de 1992 à 2018, 98% des lois votées⁵⁵ étaient des projets de lois discutés essentiellement dans les techno-structures avec une faible initiative des parlementaires et des populations. Pour la période précitée tous les projets de lois sont systématiquement approuvés par l'Assemblée nationale parce qu'il y a toujours une majorité acquise au Président de la République. Dans l'histoire institutionnelle récente, une seule fois un projet de loi a fait l'objet d'une seconde lecture à l'Assemblée nationale du Mali en 2009⁵⁶ sous la pression des populations guidées par des leaders religieux.

L'inconvénient majeur de la faiblesse d'initiative est la sclérose de tous débats contradictoires donc la possibilité d'élargir les horizons pour une grande inclusion de différentes perspectives et opinions. On peut

en déduire implicitement que la non-prise en compte de la diversité d'opinions dans une mosaïque culturelle et géographique comme le Mali est un tremplin négatif pour l'accumulation des frustrations et pose la question de la représentativité ou la légitimité des élus qui parlent au nom des populations.

Sur le plan économique, l'Etat reste le principal pourvoyeur de ressources avec un secteur privé faible en terme de productivité et d'emplois. Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'opportunités pour les 3/4 de la population ; ce qui explique le nombre élevé de personnes vivant avec moins de un dollar par jour⁵⁷ et surtout beaucoup de frustrations. La faible redistribution des ressources naturelles trouve sa source dans la faiblesse d'initiatives mais surtout dans la corruption dont les principaux bénéficiaires sont les cercles du pouvoir⁵⁸ dans un système vicieux de « néo-patrimonialisme » (Transparency International 2017) où la famille joue un rôle de premier plan. Ce qui est surtout remarquable, et qui constitue la source des dérives, est que ces pouvoirs du président ne sont subordonnés à aucune règle ou disposition qui pourrait servir de filtre ou d'encadrement. Ainsi au Mali, tous les pouvoirs de nomination du Président de la république sont discrétionnaires⁵⁹ et il n'existe ni validation par une institution comme l'Assemblée nationale ou la Cour suprême, ni obligation de consultation préalable d'une institution quelconque. Le corollaire de cet état de fait est une inféodation de l'administration au président de la république avec comme manifestation, l'aggravation des pratiques corruptives et le « dévoiements des règles de concurrence et d'attribution des marchés publics » (Rapport Vérificateur général 2016; 2017; 2018) en tenant compte prioritairement de la position du Président ou celle de son entourage immédiat (famille et collaborateurs directs).

Cette situation de pourrissement entraîne un déterminisme ou une fatalité visible qui se manifeste par la renonciation aux voies de recours

légales car la volonté de survivre ou d'obtenir une position confortable oblige à adopter un profil bas et accepter les pratiques corruptives. A contrario et au fond, les récriminations et les frustrations de la majeure partie des acteurs ne font que grossir avec un amenuisement des espoirs et un rejet du régime et du système politique.

Une sacralisation de l'Etat unitaire: les tares de la verticalité administrative

Les pères de l'indépendance du Mali avaient une vision focalisée sur la construction d'Etat-nation, ambition noble et porteuse de sécurité de paix et de développement lorsqu'elle se réalise. Cependant, la configuration géographique et les stigmates de la colonisation ont rendu difficile la réalisation de cette ambition. En effet, les raisons qui ont poussé certaines populations à se révolter contre les colons ont été maladroitement utilisées par l'Etat-post colonial pour maintenir son autorité: la verticalité administrative caractéristique d'un Etat unitaire sous une doctrine d'Etat-nation forgée par les pères de l'indépendance et ancrée dans la conscience collective avec 92% des maliens préférant un pays unifié (Afrobaromètre dépêche N°211)⁶⁰.

Le Mali est un territoire vaste de plus de un million deux cents quarante mille km² subdivisé administrativement en dix (10) régions dont huit (8) fonctionnelles qui sont à leur tour subdivisées en cercles « relais du pouvoir central » (Hawa Coulibaly et Stéphanie Lima 2013) suivant des aires géographiques socio-politiques. Le processus de décentralisation a commencé très tôt avec la création de la région de Kidal et cinq nouvelles communes urbaines (loi de 1992). Par la suite une redéfinition de l'organisation administrative a été initiée en instituant des nouvelles communes au nombre de 684 par la loi de 1996 ; puis ce sera la loi de 2012 qui fera passer le nombre de régions de huit à 19 sur une prévision opérationnelle de cinq ans. Aujourd'hui, l'ambition de la loi de 2012 n'arrive pas à se concrétiser sous l'influence de la résistance administrative et des considérations économiques et

stratégiques. En effet, la loi sur la décentralisation a créé de nouvelles régions mais l'opérationnalisation de celles-ci n'est pas encore effective après l'écoulement du délai prévu par la loi (2017).

Les insuffisances en matière d'organisation administrative apparaissent comme le péché originel de l'Etat post-colonial qui a maintenu les caractéristiques d'un état unitaire avec une centralisation jacobine du pouvoir. La hantise de la division et de la séparation s'est renforcée avec la première rébellion séparatiste touarègue en 1962 qui fut réglée par une solution militaire laissant des stigmates aussi bien dans les populations touarègues que dans le reste du pays avec la perte des soldats de l'armée nationale (Kalifa KEITA 1998:11). La résolution de cette crise a renforcé les tenants du pouvoir d'alors⁶¹ dans leurs convictions que les démons de la division rôdent autour du Mali et qu'il fallait renforcer la centralisation du pouvoir. Ce postulat a été consolidé après le coup d'état de 1968⁶² par le régime militaire⁶³ qui a maintenu la doctrine socialiste d'état unitaire en consacrant le monopartisme dans la constitution à partir de 1974.

L'inconvénient majeur de cette politique de centralisation est qu'elle ne permet pas d'impliquer directement les populations dans la gestion des affaires qui les concernent et réduit du coup l'espace d'expression et de participation à la prise de décision. Cet état de fait s'analyse comme la continuité d'une forme de colonisation avec l'extranéité des décisions régissant la vie des populations. Dans de telles conditions, les perspectives pour les initiatives locales sont vouées à l'échec car quelle que soit la volonté des autorités nationales ou régionales, elles ne peuvent avoir la capacité de gérer toutes les questions de la base. L'existence d'un centre d'impulsion unique est infailliblement problématique et on serait en situation de non gouvernance à chaque fois que le niveau central est en panne d'inspiration ; ainsi que le Mali le vit depuis plusieurs années.

Cette situation de non gouvernance a constitué une source de frustration des cadres et leaders politiques des différentes régions pendant plusieurs années et cristallise aujourd'hui les revendications des mouvements indépendantistes (Mouvement Nationale Libération de l'Azawad) et les conseils régionaux, en ce qui concerne le transfert des ressources. Depuis 2012 les transferts de compétences aux autorités régionales ont été faits mais le transfert des ressources reste encore problématique car butant aux paradigmes de la centralisation étatique.

L'autre difficulté avec l'administration du territoire est que la taille des régions reste encore trop grande. La diversité des aires géographiques dans chaque région n'est pas suffisamment reflétée dans la conduite des destinées d'où des revendications importantes pour rendre opérationnelles les nouvelles régions. En outre, de fortes revendications existent pour créer d'autres régions en accordant plus de participation et plus d'inclusion dans les processus décisionnels.

La problématique de la sécurité et de sa dégradation continue

Il est communément accepté aujourd'hui que la situation sécuritaire du Mali est due à la chute du régime de Mouammar kadhafi en Libye (Salomon 2015) cependant il faut admettre que la menace sécuritaire et la rébellion touarègue sont devenues cycliques⁶⁴ au point où « on peut considérer qu'au Mali l'état de guerre de faible intensité est quasi-permanent » (Guichaoua & Pellerin 2017); d'où la complexification de l'analyse du phénomène.

En 2012, les multiples « replis stratégiques⁶⁵ » des forces armées maliennes ont convaincu une tendance majoritaire des citoyens maliens que l'armée nationale n'était pas en capacité de vaincre les terroristes. L'explication pour bon nombre de maliens se trouvait dans la mauvaise gouvernance de l'armée depuis l'avènement de la démocratie. Aujourd'hui, la dégradation continue de la situation

sécuritaire suscite de nombreuses interrogations eu égard à la présence massive des forces étrangères. Le Président Macky Sall, lors de la 6ème édition du forum de Dakar sur la paix et la sécurité, (big.gouv.sn) relève de manière éloquente les contradictions de la situation en faisant remarquer :

« D'un effectif de 6491 éléments à ses débuts, la MINUSMA en compte aujourd'hui 14.400; plus que le double. Paradoxalement, l'agression terroriste contre le Mali s'est intensifiée; et pire, le terrorisme étend son spectre ravageur à d'autres pays, charriant au quotidien des morts, des blessés, des réfugiés et personnes déplacées. Les attaques sont devenues plus fréquentes, plus meurtrières et plus audacieuses, puisque les groupes terroristes s'en prennent de plus en plus aux Forces de défense et de sécurité, jusque dans leurs casernes ».

Et il s'interroge?

« Pourquoi en dépit de la présence plus massive des forces internationales, la situation continue de se dégrader au sahel ? Comment articuler et coordonner les différentes initiatives déployées sur le terrain, de façon à rendre leur action plus cohérente et plus efficace? »

Les questionnements ci-dessus sont aussi pertinents que complexes et s'il peut paraître difficile d'apporter une réponse ou donner une panacée, on peut noter sans se tromper que les sous entendus expriment un échec des stratégies jusque là utilisées par la communauté internationale et la France. D'ailleurs, le quotidien français l'Humanité (04.08.20) le relève si bien lorsqu'il affirme que « le naufrage du Mali est aussi un fiasco français ». L'analyse de l'aggravation de la situation sécuritaire, à notre sens, révèle l'interférence entre éléments la spécificité de la menace sécuritaire d'une part et l'insuffisance de la réponse des autorités nationales à travers l'Accord issu du processus d'Alger d'autre part⁶⁶.

Une crise sécuritaire caractérisée par l'hétérogénéité des agendas et des acteurs de la crise

La prise des régions au nord du Mali et la déclaration d'indépendance qui s'en est suivie par le MNLA en avril 2012 a laissé croire que la résurgence touarègue⁶⁷ a vaincu l'armée malienne ; mais très vite les dissensions sont apparues sur la nature des objectifs visés. Pendant que les indépendantistes réclamaient la victoire, les djihadistes déclinaient « leurs positions contre l'indépendance et l'autonomie » (Arthur Boutellis et Marie Joelle Zahar 2017:10), en boutant les premiers des grandes villes du nord comme Gao et Toumbouctou. Par la suite, au sein des djihadistes, les tendances religieuses se sont exprimées aussi avec comme conséquence la répartition des parties occupées suivant les obédiences et agendas politiques. L'équation difficile pour ces différentes factions était de s'organiser pour assurer la survie dans ces zones désertiques⁶⁸ où la source principale de ressource est dans le commerce et les trafics (Arthur Boutellis et Marie Joelle Zahar 2017:27). Cette équation constitue aujourd'hui encore la source des clivages et des opérations meurtrières entre les différents groupes armés (International Crisis Group rapport n° 267).

L'immensité des territoires et la porosité des frontières entre les quatre pays (Mali, Burkina, Niger et la Mauritanie) favorisent les mouvements des différents groupes armés qui, prônant leurs agendas religieux, continuent de contrôler les routes de trafic pour assurer leur approvisionnement en denrées et armements ainsi que leurs survies. Les affrontements idéologiques ont pour corollaires aujourd'hui les luttes pour le contrôle des trafics ainsi que le relève le rapport du secrétaire général des nations-Unies (S/2020/476) « L'accroissement de l'insécurité au Mali et dans la région du Sahel demeure très préoccupant, des groupes terroristes alliés à Al-Qaida et à l'État islamique se disputant le contrôle des zones pour exercer leur influence ». En effet, le recrutement des combattants et leur prise en

charge inclut une dimension à la fois spirituelle, compte tenu des concurrences entre les différentes tendances, et matérielle notamment la nourriture et l'armement. L'interférence entre ces enjeux explique les attaques répétées contre l'armée malienne et les forces étrangères tout en relativisant la lecture exclusivement religieuse du conflit.

Le fait remarquable dans l'aggravation de la situation sécuritaire résulte de l'absence de toute perspective de dialogue ou de règlement pacifique quelconque avec les groupes armés d'obédience religieuse qui sévissent dans le septentrion du Mali. Les tentatives de contact établi par le Haut Conseil Islamique du Mali sous le leadership de l'imam Dicko en 2012 n'ont pas prospéré à cause de la faiblesse de la vision globale de l'Etat malien mais aussi et surtout du fait des partenaires internationaux comme la France et les Etats-Unis. Ceux-ci ont exclu toute négociation avec les groupes djihadistes, les plus importants, comme An sar Dine de Iyad Ag Ghali qui est devenu par la suite le JNIM (Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans) et l'EIGS (Etat Islamique au Grand Sahara).

Par contre au centre du pays, il est aujourd'hui difficile de distinguer ce qui relève du banditisme, des vendettas locales et de l'action des groupes radicaux (International Crisis Group op. cité). La situation est complexe et différente de celle du nord sauf à préciser que des djihadistes font partie des instigateurs du conflit. Cependant si l'enjeu des conflits au nord est un contrôle de zone d'influence, il reste par contre sui generis au centre avec un conflit intercommunautaire entre les peuls et les dogons. Ce conflit qui résulte, à notre sens, des considérations économiques (contrôle de terres, circulation du bétail...etc) généralement résolu par des conciliabules entre les leaders des différentes communautés étonne les maliens par son ampleur et sa durée ; d'où les interrogations sur sa nature et ses commanditaires. Cependant, il est loisible de constater que des milices dozos (Chasseurs) ont eu des relations équivoques avec l'Etat malien pour

assurer la sécurité de l'élection présidentielle en 2018 et par la suite ces milices ont été tolérées et acceptées pour pallier la défaillance de l'Etat en terme de sécurité militaire et publique. Aujourd'hui la situation échappe complètement à l'Etat qui a déserté les zones de conflits sous la pression des djihadistes contrôlés par Amadou Kouffra⁶⁹. Les perspectives de dialogue pour juguler cette crise au centre s'amenuisent à cause du manque de vision de l'Etat et de la crise de confiance entre les leaders des différents mouvements communautaires.

Les conséquences de ces conflits sont désastreuses comme le relève le rapport d'Afrobaromètre n° 190 sur le Mali en 2018:

« Les résultats les plus récents des enquêtes Afrobaromètre donnent un aperçu des impacts directs et des séquelles de cette crise: abandon de maisons, destruction des affaires, perte d'emploi ou changement d'occupation, intimidations ou menaces, témoignages de blessures et de tueries. Toutes ces exactions ont majoritairement affecté les populations des trois régions du Nord, mais toutes ont aussi été vécues par des proportions importantes à travers le pays ».

Le rapport 2019 sur les droits de l'homme de l'Ambassade des Etats-Unis au Mali épingle aussi bien les milices ethniques (au centre), les mouvements armés (au nord) que les Forces armées maliennes d'avoir commis de graves violations des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires, des actes de torture et le recrutement et l'emploi d'enfants soldats (www.ml.usembassy.gov). De même le rapport de Amnesty International sur le Mali fait un décompte macabre des civils tués par les milices et les groupes armés. Ainsi 450 civils (dont plus de 150 enfants) ont été tués rien qu'en 2019. Le rapport pointe aussi des exécutions extrajudiciaires du fait de l'armée malienne et des cas de tortures et de mauvais traitement (amnesty.org).

Toutes ces atteintes aux droits de l'homme contribuent à l'aggravation de la précarité des populations déplacées déjà dévastées

matériellement et sur le plan psychologique. En outre, le désespoir de ne plus retrouver son lieu de résidence et les déchirures créées renforcent la haine et la hantise chez les populations avec de grandes difficultés pour recoudre le tissu social.

Une réponse nationale bancaire: l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger⁷⁰

Accepté à mots couverts aussi bien par l'Etat malien que les mouvements armés⁷¹, l'Accord issu du processus d'Alger est devenu le cordon ombilical d'un processus de construction de la paix auquel on s'accroche sans vraiment y croire. Il faut rappeler que cet accord a été paraphé et signé par le gouvernement sans un débat à l'Assemblée nationale. Par la suite l'Assemblée nationale n'a jamais été formellement impliquée dans le suivi de sa mise en oeuvre. Dès sa signature, les différentes catégories socio professionnelles et la société civile ainsi que l'opposition ont rejeté l'Accord au motif qu'il prépare la partition du Mali, tandis qu'en même temps le principal mouvement touareg, la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), rechignait à l'accepter au motif qu'il ne consacre ni l'indépendance ni l'autonomie.

Les résistances des deux côtés se sont maintenues avec comme incidence la stagnation de l' Accord comme le rapporte International Crisis Group⁷²:

« Selon le Centre Carter, investi fin 2017 du rôle d'observateur indépendant au Mali, le processus de mise en oeuvre de l'accord ne progresse quasiment pas : 22 pour cent des dispositions de l'accord étaient mis en oeuvre en 2017, contre 23 pour cent trois ans après. Aucun des cinq piliers sur lesquels se fonde l'accord n'a été appliqué de façon satisfaisante ».

De même le rapport des Nations de juin 2020 (S/2020/476) révèle « Malgré les progrès accomplis en ce qui concerne les élections, l'équipe a constaté

des désaccords persistants entre les parties signataires, qui empêchaient la mise en œuvre rapide de certains éléments essentiels de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en particulier le redéploiement des éléments restants des forces armées reconstituées à Kidal ».

En plus de la difficulté d'application de l'accord, on peut s'interroger aussi sur son efficacité compte tenu du fait que les forces les plus importantes qui sont présentes sur le terrain aujourd'hui ne sont pas signataires et donc, ne sont aucunement liés par ledit accord. En effet, les groupes djihadistes, conformément à leurs agendas consistant à instaurer un kalifat ou une république islamique suivant les promoteurs, n'ont aucune considération pour l'Accord et pis, comptent tenu de leur influence sur le terrain se servent des alliés, par ailleurs signataires (cas de la CMA), pour le torpiller.

Nicolas Normand, Ancien Ambassadeur de France au Mali, dans une tribune publiée par Le Monde (juillet 2020) disait que «L'accord d'Alger entre Bamako et les rebelles armés a créé plus de problèmes qu'il n'en a réglés » et il appelle à sa révision. Cette vision est celle des maliens qui ont demandé durant le Dialogue National Inclusif tenu en décembre 2019 de réviser l'accord issu du processus d'Alger. Le constat est que cet accord en l'état n'a pas pu apporter la paix et qu'il est important, en tenant compte de l'évolution des acteurs et du contexte, d'explorer d'autres perspectives soutenues par des réformes réalistes pour s'accorder sur des voies crédibles de construction de la paix.

LES ACTEURS ET LEURS RAPPORTS AUX INSTITUTIONS.

Évoluant dans une fragmentation politique avancée avec plus de 180 partis politiques dont seulement 15 sont représentés à l'Assemblée nationale, le système politique malien est caractérisé par une crise de confiance et des relations clientélistes avec les populations. Il en résulte

un faible ancrage social des institutions politiques et l'émergence concomitante d'autres acteurs plus proches des populations.

Les acteurs politiques maliens : une crise de confiance sur fond de concurrence d'égo

L'avènement de la démocratie au Mali s'est opéré dans des conditions difficiles avec des acteurs politiques fermement engagés contre le système de parti unique sur fond de « revendications du pluralisme démocratique et des revendications catégorielles » (Aly Cissé 2006:16) . En effet, si les énergies avaient été fédérées pour le combat du pluralisme politique, par contre peu de perspectives politiques était déjà posé déjà pour la suite de l'évolution politique. Cette faiblesse de vision des acteurs politiques pour la construction démocratique s'est manifestée très tôt avec les divergences sur la mise en place du Conseil de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP). La cohésion qui a prévalu entre les acteurs de la lutte pour la démocratie s'est vite effritée sous l'influence des ambitions et des positionnements politiques autour du pouvoir et du cercle de pouvoir, dans le but de bénéficier des dividendes de la victoire⁷³.

Les premières dissensions qui ont été constatées pendant la transition notamment entre les militaires et les acteurs civils ont cristallisé le débat politique et élevé un mur de méfiance entre ces deux catégories d'acteurs. Par la suite, elles évolueront sous différentes formes après la transition. Chaque catégorie socio professionnelle, chaque leader revendiquait la paternité de la victoire contre le régime ; ce qui suscitera une certaine concurrence entre les différents acteurs.

Ces dissensions ont persisté pendant longtemps avant de se cristalliser au moment des élections autour de contestations et de suspicions de fraudes (1997, 2002, 2004, 20013, 2018 et 2020). Ainsi, on relève une sorte d'accord entre les acteurs politiques sur le fait que les élections ne sont pas transparentes parce que tout simplement chaque parti peut

pratiquer la fraude. La conséquence de ces pratiques est la faible légitimité des élus mais surtout l'élévation du mur de méfiance entre les acteurs politiques sur toutes les questions nationales qui malheureusement ne constituent ni la priorité des programmes des partis ni la raison du choix des populations.

Dans ce sillage, la question de personne devient prégnante, découlant du mode d'acquisition du pouvoir fondamentalement basé sur la relation entre les populations et un individu et non la considération d'un projet de société ou d'un programme électoral. Les maliens seraient plutôt à la recherche d'un homme providentiel. Cette situation se trouve exacerbée par le développement patrimonialiste des partis politiques qui s'identifient souvent à leur leader. La relation est telle que la réussite ou l'échec de l'un rejaillit forcément sur l'autre. Cette orientation patrimoniale rejaillit forcément sur l'organisation et le fonctionnement des partis au point d'engendrer les nombreuses scissions que l'on connaît.

Ces pratiques ont décrédibilisé les acteurs politiques et éloigné les populations du fait politique avec comme conséquence le développement des relations clientélistes, l'affirmation des personnalités au détriment des idées d'où le renforcement des combats « de personnes » au lieu des « combats d'idées » et l'aggravation de la crise de confiance.

Les pratiques corruptives et le dévoiement des principes démocratiques

Selon l'ancien premier ministre **Moussa Mara**⁷⁴

« ... le fléau de la corruption, qui tend à se banaliser, constitue encore aujourd'hui, sans doute plus qu'hier, la plus grande menace contre l'existence de notre pays, contre l'Etat malien et contre la société malienne. Plus que le conflit au Nord dont elle a été l'un des catalyseurs, plus que

l'insécurité, la corruption est le problème principal du Mali et mine profondément les soubassements de notre vivre ensemble...».

Dans la même veine le rapport de la conférence d'entente nationale⁷⁵ qualifie le phénomène de la corruption comme une « incrustation endémique dans le fonctionnement quotidien de l'administration publique... ». La question est publiquement dénoncée même par des voix d'ordinaires discrètes, ainsi que l'a affirmé l'ambassadeur Allemand M Dietrich Becker, agacé par le niveau de la corruption au Mali, en ces termes « Je n'encouragerais pas un Allemand à investir au Mali, vu l'état de corruption de la justice »⁷⁶.

Phénomène devenu presque banal pour les populations, certainement par dépit, les rapports du vérificateur général depuis 2004 ont levé le voile sur un secret de polichinelle en mettant à la disposition des populations les irrégularités et détournements observés dans la gestion financière des services publics et des fonds publics. L'histoire de l'achat de l'avion présidentiel (mai 2014) et celle de la surfacturation de l'achat des équipements militaires (septembre 2014)⁷⁷ ont fini par convaincre plus d'un que la question de la corruption gangrène le système administratif malien à des niveaux insoupçonnés. Les élites politiques ont depuis une vingtaine d'années fait de la prévarication le mode de gouvernance le plus répandu (Laurent Bigot, Le Monde 16/08/17)⁷⁸ pour toutes questions politiques ou de gouvernance, au détriment de la légitimité et de la légalité. Le modus operandi passait par les revendications syndicales, les mouvements de contestation ou les campagnes de réconciliation politique, toutes choses qui conduisaient à des réformes coûteuses et souvent clientélistes. Cette manière de régler les situations au coup par coup constitue un obstacle à la définition d'une vision structurée et cohérente dans la durée pour apporter des solutions aux préoccupations des populations.

La systématisation de ce phénomène de clientélisme à tous les échelons du pouvoir (candidature aux élections, organisation des

élections, gestion des résultats du scrutin, gestion des affaires publiques) enlève tout sens de l'Etat au comportement de ses dépositaires qui deviennent redevables non pas aux citoyens conformément aux principes de la démocratie mais à des « parrains » (ceux qui les désignent à des postes de responsabilité) en ce qui concerne les cadres de l'administration et au pouvoir de l'argent en ce qui concerne les élus. Pour ces derniers, un parlementaire⁷⁹ nous a confié « ...le député paye son siège et il n'est redevable à personne... ».

Hormis la dilapidation des ressources, un manque à gagner effroyable pour des populations qui manquent de tout, la corruption induit une profonde défiance vis-à-vis des institutions dont les principaux dépositaires souffrent du manque de légitimité du fait des nominations népotistes ou issus d'élections frauduleuses. La crise de confiance entre élus et populations trouvent aussi son explication dans l'adoption des pratiques corruptives par les candidats et les partis pour remporter les élections. En la matière, la période des élections coïncident avec des pratiques malheureuses qui relèguent au second plan les principes et valeurs programmatiques sur lesquels les populations peuvent évaluer les candidats pour décider. Les propos du Président de la Cour constitutionnelle, **Salif KANOUTE**, dépité par cette situation, lors de la proclamation des résultats des élections législatives de 2007 sont assez évocateurs :

« ... A travers la lecture de l'ensemble des requêtes, vous avez vu la physionomie matérielle et morale de l'élection chez nous. Elle traduit toutes les formes de fraudes et, par-dessus tout, je ne comprends pas que ceux qui sont chargés, au niveau des bureaux de vote, de travailler dans l'intérêt national, acceptent de procéder à des falsifications de chiffres, de procéder à des inversions de chiffres ».

Ces propos restent d'actualité si l'on se réfère à la déclaration du chef de file de l'opposition **M Soumaila CISSE**, à l'occasion d'un point de

presse après la proclamation des résultats de l'élection présidentielle d'août 2018, qui disait⁸⁰:

« Je rejette catégoriquement et sans équivoque les résultats proclamés par le ministère de l'Administration territoriale. Je refuse et dénonce ces résultats. Ils ne sont que supercherie, mascarade, parodie et mensonges. Ils ne sont que le fruit pourri d'une fraude honteuse ».

La gravité du phénomène de la corruption et du népotisme ont atteint leurs propres instigateurs qui, une fois investis des responsabilités ne sont pas assez courageux pour prendre des décisions politiques importantes parce que sceptiques du retour des populations mais surtout incapables de gérer les conséquences de telles décisions. Ce qui met le pays dans une situation de non gouvernance avec la pratique d'approches démagogiques sous forme de consultations interminables par les représentants de l'état en espérant avoir le soutien d'autres leaders comme les religieux qui jouissent de plus de légitimité. **Laurent Bigot** l'explique ainsi:

« La frontière entre l'Etat et le crime organisé s'est estompée progressivement, laissant les populations livrées à leur sort. L'islam radical s'est répandu comme un modèle alternatif à la démocratie, laquelle est perçue par une part grandissante de la population comme une escroquerie idéologique visant à maintenir en place des kleptocraties. Le réarmement moral passe désormais par l'islam dans sa version la plus rigoriste (et étrangère aux pratiques confrériques du Sabel), soutenu par une classe politique qui a utilisé la religion pour faire du clientélisme ».

L'influence grandissante de l'islam en politique

De tradition malékite (fondé sur l'enseignement de Malik Abn Anas) pour une grande majorité de maliens, la pratique d'un islam⁸¹ modéré a toujours coexisté de manière pacifique et en bonne intelligence avec les différents régimes politiques qui ont su côtoyer les leaders religieux

sans véritablement leur ouvrir l'espace politique⁸². Ces différents régimes les ont tenus à distance en réduisant leurs missions à la gestion du culte et à l'assurance des bons offices en cas de malentendus ou de troubles. Ce postulat est consacré d'un point de vue normatif par la constitution⁸³ qui consacre, d'une part, le caractère laïc de l'Etat et la charte des partis qui interdit, d'autre part, les partis politiques⁸⁴ à caractère religieux. Cette coexistence entre les politiques et les leaders musulmans s'est maintenue jusqu'en 2012, même si de manière diffuse les leaders religieux ont été toujours discrètement approchés par les politiques pour demander leur soutien en matière électorale ainsi que le confirme Afrobaromètre (Dépêche N° 211). « Presque trois-quarts (72%) des Maliens affirment que les politiciens se servent de l'Islam pour régner ».

La transformation de la relation et l'immixtion directe des leaders musulmans dans la sphère politique s'est opérée à la suite du coup d'Etat de 2012 à l'occasion duquel, un leader musulman, Bouyé Haidara⁸⁵ a joué un rôle important dans la libération des leaders politiques arrêtés par les putschistes et l'acceptation du retour à l'ordre constitutionnel. Dans ces périodes troubles « La faillite socioéconomique, politique, morale et sécuritaire de l'Etat confère au religieux un poids considérable dans la sphère publique et politique » (International Crisis Group op. p14). Bouyé Haidara est apparu comme une autorité morale capable de rassembler différents acteurs. Par la suite, à la demande du candidat IBK, il s'est investi financièrement et politiquement en mobilisant le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) dirigé par Mahmoud Dicko⁸⁶, pour lui assurer la victoire à l'élection présidentielle de 2013.

Devenant ainsi faiseurs de roi, Mahmoud Dicko et ses amis sous la férule du Chérif de Nioro se voient ainsi ouvrir un boulevard conduisant directement aux sphères du pouvoir avec l'ambition manifeste de s'approprier leurs prérogatives. En effet, convaincus de

leur capacité de mobilisation électorale, les leaders religieux ont réussi à s'emparer du centre du pouvoir en imposant la nomination ou la révocation des responsables politiques et administratifs, ainsi que l'illustre la grande mobilisation du 05 avril 2019 qui a précipité le départ de l'ancien Premier ministre Soumeylou Boubèye Maiga. Les différentes mobilisations qui ont suivi avec la demande de démission du président de la république ont sérieusement impacté la faible légitimité de ce dernier aggravant la crise politique avec des incertitudes et des interrogations sur les perspectives réelles d'apaisement politique.

L'analyse du relèvement du niveau d'importance des religieux dans la sphère politique et la transformation de leurs relations avec le Pouvoir symbolise principalement, le discrédit ou la disqualification qui frappe les acteurs politiques dans leur aptitude à porter les préoccupations des populations et à leurs trouver des solutions. Cette incapacité des politiques doublée des pratiques corruptives et la prédation sur les ressources de l'Etat ont créé un scepticisme à l'égard des acteurs politiques et ouvert la voie aux acteurs religieux qui jouissent, compte tenu de leurs statuts, d'une confiance ancrée dans la foi.

Il importe de préciser qu'aujourd'hui le tandem des deux grands leaders religieux (l'Imam et le Shérif) qui ont mené la contestation contre le pouvoir politique fédèrent les maliens autour d'eux non pas sur une base idéologique mais sur des considérations catégorielles, en rapport avec la mauvaise gouvernance et l'ambition d'avoir un changement de régime politique pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Sinon au fond, sur le plan d'obédience religieux, ce qui sépare le Shérif de Nioro et Mahmoud Dicko est plus grand que ce qui les unit. Ce postulat nous permet de relativiser la menace d'un agenda d'Etat islamique ou la transformation de l'Etat malien en un Kalifa. Cependant, il faut noter la progression importante de la tendance salafiste de l'islam avec presque 46% (Afrobaromètre) de

maliens qui pensent que le Mali devrait appliquer la Charia : une imbrication du fait politique et du fait religieux. Cette tendance de l'islam qui a existé au Mali depuis des décennies a progressivement pris de l'ampleur grâce à une démarche d'assistanat aux populations démunies à l'image des Frères Musulmans en Egypte sur la base de la faiblesse de l'Etat à apporter aux populations les services de base. Elle continue à tracer son sillon d'où l'importance d'en tenir compte dans les prospective et recherche de pistes de sortie de crise et les perspectives de la consolidation de la démocratie.

LE NIGER : UNE STABILITÉ POLITIQUE RELATIVE FONDÉE SUR UN HIATUS ENTRE LA CULTURE DE PAIX ET DE TOLÉRANCE SOCIALE ET UNE GOUVERNANCE PEU CONSENSUELLE

Contexte politique actuel du Niger

L'histoire politique contemporaine du Niger est intimement liée à celle du continent Africain et particulièrement des anciens territoires de la colonie française d'Afrique noire. En effet, l'on peut dire que depuis son accession à la souveraineté internationale, le 03 aout 1960, le Niger est aujourd'hui à son 7ième régime constitutionnel et son 4ième régime militaire. Ainsi l'évolution politique du Niger peut être subdivisée en trois grandes périodes :

- La phase de l'indépendance qui s'étale de 1960 à 1974 interrompue par le coup d'état militaire du 15 Avril 1974 ;
- La phase des régimes d'exceptions qui s'étale de 1974 à 1991 avec la tenue de la conférence nationale souveraine ;
- La phase démocratique qui s'étale de 1991 à nos jours.

Après avoir été un territoire d'outre-mer en 1946, puis une république au sein de la Communauté française en 1958, le Niger accède finalement à l'indépendance en 1960. Son premier président fut Hamani Diori, qui dirigea la jeune nation dont la vie politique est relativement stable jusqu'au coup d'État de 1974 qui place le lieutenant-colonel Seyni Kountché au pouvoir.

Les militaires gouvernent le pays d'une main de fer durant 17 ans avec successivement le Général Kountché et le Général Ali Seybou. La fin de l'ère militaire a été marquée par de graves problèmes qui ont pour nom la rébellion Touareg ainsi qu'une situation économique très

difficile et surtout la vague de la démocratisation qui secouait le continent Africain depuis l'effondrement du mur du Berlin.

Les réformes démocratiques amorcées par le régime dit de la décrispation de la vie politique nigérienne du Général Ali Seybou finit par asseoir les bases d'une gouvernance démocratique, avec la tenue de la Conférence Nationale Souveraine en 1991. Dès lors le Niger connaîtra une succession des régimes démocratiques jalonnés par des coups d'Etat militaire. Le pays est aujourd'hui à sa septième constitution. De la Conférence nationale souveraine à nos jours, quatre présidents élus et trois chefs d'Etats ont dirigé le pays dont un militaire putschiste qui s'est fait élire Président.

Comme indiqué ci-dessus, le président actuel qui devrait finir son deuxième mandat en Avril 2021 a maintes fois réitéré sa volonté de passer le témoin à un Président élu ; et à en juger par l'évolution du processus électoral conduit par une Commission électorale nationale indépendante, le Niger est bien parti pour réussir sa première alternance démocratique. En effet, les élections générales sont programmées pour le 27 Décembre 2020, c'est-à-dire dans moins de quatre mois. D'ores et déjà, après le recensement électoral biométrique, le fichier est en révision sous la supervision de partenaires internationaux, au regard des énormes enjeux et du scepticisme affiché par plus d'un concitoyen.

Réussir ce passage de témoin dans le respect des valeurs démocratiques est le vrai défi eu égard au contexte sécuritaire, à la situation politique précaire dans laquelle se trouve le pays depuis 2013 avec le retrait de la majorité au pouvoir, du principal parti politique allié, le LUMANA AFRICA pour rejoindre l'opposition politique.

L'opposition réunie au sein de la coalition des Forces Démocratiques refuse le processus électoral actuel et met en cause la neutralité de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Pourtant le Président Issoufou, à moins de deux ans de la fin de son second et dernier mandat a choisi son potentiel successeur en la personne de son ministre de l'intérieur et président du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS). Conscient du combat qu'il a farouchement mené contre le « tazartché » ou continuité c'est-à-dire la rallonge de mandat de son prédécesseur Tandja Mamadou, Issoufou Mahamadou, sait qu'il sera jugé sur la qualité de sa succession. C'est pourquoi, il se montre ferme et résolu à respecter la limitation constitutionnelle de deux mandats. Démocratiquement élu en 2011 et 2016, le Président Issoufou a intérêt à laisser un pays apaisé à son successeur. Et pour cela, il doit nécessairement réussir cette alternance démocratique qui passe par des élections libres, inclusives et transparentes.

Le paysage politique actuel du Niger se présente sous la forme d'un tableau consacrant une rupture totale de dialogue ou compromis entre les deux principaux groupes politiques à savoir la majorité et l'opposition. D'une part, une opposition ragaillardie par le retour de son chef de file en la personne de Hama Amadou depuis sa libération de prison par la grâce de la covid19 et une majorité qui tient mordicus à reconforter son pouvoir aux prochaines joutes électorales.

Toutefois, le gouvernement ne cesse de réaffirmer sa volonté d'organiser des élections propres aboutissant à une alternance démocratique au Niger. Pour ce faire, il fait confiance aux dispositifs habituels d'organisation des élections au Niger (la CENI, le CNDP, le Code électoral) qui restent intacts et fonctionnent en toute transparence et indépendance.

Au même moment, l'opposition porte des réserves sur certaines dispositions du code électoral, la constitution et la CENI, tout en boycottant les réunions du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), qui est un cadre permanent de prévention et de règlement des conflits politiques. Elle accuse le pouvoir politique en place de

vouloir imposer au peuple Nigérien son candidat à la magistrature suprême.

Pourtant l'expérience démocratique du Niger est citée en exemple dans la sous-région car privilégiant un consensus sur toutes les questions sensibles à même de créer une rupture et engager le pays dans une impasse.

Quelques expériences en matière de stabilité politique au Niger

Le Niger, en dehors des multiples coups d'Etat qu'il a connu et d'une rébellion armée au début des années 90, fait école en termes de gestion pacifique de conflits. Son peuple est connu pour son pacifisme et son sens de compromis qui ont permis de maintenir jusque-là le pays dans une stabilité politique et institutionnelle acceptable en dépit des multiples soubresauts que le pays a connu depuis l'avènement de la démocratie pluraliste. Selon une étude de l'Afrobaromètre en 2015, 39% de Nigériens pensent que les compétitions électorales n'aboutissent jamais à un conflit violent. C'est d'autant plus vrai que les partis de l'opposition ne se sont pas souvent plaints d'intimidation et ne sont jamais empêchés de concourir aux différents scrutins (aux élections de 2016 le Principal opposant était en prison, pourtant il était candidat). Selon la Dépêche N° 98, Afrobaromètre trois-quarts (74%) des citoyens nigériens affirment que les partis de l'opposition ne sont « jamais » empêchés de se présenter aux élections.

Plusieurs raisons expliquent cette situation exemplaire du peuple nigérien :

- En effet, les valeurs culturelles, sociales et religieuses ont fait en sorte qu'en dépit des clivages sociocommunautaires, régionaux et les barrières linguistiques, le pays tient le coup de la stabilité et de l'évitement des guerres fratricides qui ont émaillées certains pays africains. Ces valeurs (parenté à plaisanterie, le mariage interethnique, la religion) prônées et

renforcées depuis la nuit des temps ont réduit significativement le fossé entre les différentes régions, les différentes communautés et ont contribué à apaiser les tensions politiques entre partis en compétition pour l'acquisition du pouvoir politique. Elles constituent en outre, un ciment de l'unité et de la cohésion nationale qui restent encore inébranlables de nos jours. D'ailleurs Deux-tiers (68%) des Nigériens disent que la compétition entre partis politiques n'aboutit « jamais » ou « rarement » à des conflits violents au Niger. (Dépêche No. 98, Afrobaromètre).

- A cela, il faut ajouter la création d'un cadre de concertation politique permanent dénommé CNDP, qui découle du compromis de l'ensemble de la classe politique nigérienne qui a su, durant toute cette ère démocratique régler beaucoup de problèmes. Une institution consensuelle qui regroupe l'ensemble des composantes de la classe politique du Niger, à savoir, les partis politiques de la majorité, les partis politiques de l'opposition et les partis non affiliés. Elle a pour mission essentielle de trancher d'une manière consensuelle toutes les questions politiques qui ont du mal à s'appliquer et qui peuvent créer une tension sociale ou politique. Les réunions du CNDP ont permis d'aplanir beaucoup de tensions politiques et sociales à même de mettre le pays en danger. Cette situation de primauté du consensus est la résultante d'une conception culturelle des Nigériens, trois-quarts (73%) des Nigériens préfèrent une opposition constructive qui participe à la gestion gouvernementale (Dépêche N° 98 Afrobaromètre du 9 juin 2016).
- Nous avons aussi le code électoral et la constitution de la 7^{ème} république du Niger qui ont été rédigés certes par d'éminents intellectuels mais avec la participation de l'ensemble de la classe politique et des acteurs de la société civile afin d'intégrer les différentes opinions et sensibilités politiques. Et cela dans un contexte de neutralité politique car ils ont été rédigés en 2010 lors de la transition militaire dans un esprit consensuel. Aussi, toutes les modifications que ces textes ont connues par la suite ont été faites sur la même base consensuelle au sein du CNDP.

- La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix a vu le jour dans les rouages des accords de paix entre l'Etat du Niger et l'ex rébellion armée. Cette institution n'a pas certes pour vocation de traiter directement des problèmes politiques mais s'attèle à prévenir toutes les formes de conflits.
- La CENI est une institution qui a la lourde charge d'organiser les élections les plus transparentes possibles dans le respect des dispositions de la constitution et du code électoral. Elle a été de tout temps au Niger consensuelle et regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la question électorale. Selon le Round 6 d'Afrobaromètre 75% des Nigériens en 2015 font entièrement ou partiellement confiance à la CENI. Elle regroupe les représentants des partis politiques d'opposition, ceux de la majorité et les non affiliés ainsi que les représentants de la société civile.

LE PROCESSUS ÉLECTORAL ACTUEL DU NIGER

Le processus électoral au Niger a été de tout temps une question centrale dans la lutte pour l'acquisition du pouvoir démocratique, à l'image des autres pays de l'Afrique au sud du Sahara. Le Niger, pays engagé dans ce processus électoral cette année (2020) ne déroge pas à la règle. En effet, les enjeux sont énormes à l'approche de chaque échéance électorale.

Une question que se posent tous les acteurs(notamment de l'opposition) :

Comment faire pour ne pas être abusé par le camp adverse ?

Toutes les stratégies de manipulation, d'achat de consciences, de fraudes se préparent et se peaufinent lors de ce processus de vote. Et l'ensemble de la classe politique, aussi bien l'opposition que la majorité, chacun dans ce processus électoral est plus enclin d'opérer des actions de fraudes pourvue que les circonstances lui soient favorables.

Dès lors le processus électoral comme dans la plupart des pays africains est source de conflits, d'inquiétudes, de méfiances, de suspicions voire même de violences. Au Niger, il a été toujours un moment de grande inquiétude et d'angoisse pour que la coexistence pacifique qui réside entre les deux principaux groupes communautaires (Haoussa et Zarma) du pays ne bascule pas en confrontation. Le pays, il faut le rappeler est assis sur un antagonisme identitaire construit autour de la rivalité Est/Ouest comme chez son grand voisin le Nigeria où les choses sont plus officielles. « Il y aurait donc une bipolarisation officieuse du jeu politique autour des tensions ethniques latentes entre les deux principaux groupes ethniques qui composent le pays à savoir, d'une part, les Haoussa à l'Est représentant plus de 60% de la population du pays et les Zarma/Songhaï à l'Ouest » (PNUD : analyse des facteurs de conflits au Niger 2014).

Tous les enjeux politiques sont naturellement focalisés autour du contrôle de l'appareil politique pour les avantages économiques que cela procure à l'élite.

Bien que, non constitutionnalisée et non conforme aux règles du jeu démocratique établies au Niger, cette coutume du partage du pouvoir politique en termes d'équilibre géographique a toujours voulu respecter cette dichotomie entre ces deux composantes majoritaires du pays depuis l'avènement de la démocratie pluraliste. Par exemple, si le Président de la république est de l'Ouest, cet usage latent veut que le Premier Ministre ou Président de l'Assemblée nationale soit de l'Est et vice-versa.

Pour ces élections Présidentielles de cette année 2020, trois variables risqueraient de compromettre non seulement la quiétude électorale mais également ce principe latent du partage de pouvoir entre ces deux groupes ethniques :

1. La première chose est que pour la première fois dans l'histoire socio-politique du Niger, un candidat d'une ethnie minoritaire (Arabe 0,04% selon les sources de infos-niger.com), Monsieur Mohamed Bazoum a toutes les chances de remporter les élections car étant le candidat du plus grand parti politique du Niger, le PNDS-Tarraya, et également le parti au pouvoir. Il semble aussi, qu'il est le dauphin déclaré du Président Issoufou Mahamadou. Son arrivée au pouvoir sera alors perçue par bon nombre des nigériens comme un passage en force. Car dans l'entendement populaire de beaucoup de Nigériens, un tel candidat n'a aucune chance d'être élu Président de la république au Niger, en raison de son appartenance ethnique (FRS, le Niger : Stabilité durable ou équilibre précaire ? Janvier 2019). En attendant la validation des candidatures à ces élections par la cour constitutionnelle, seul juge en matière électorale, les débats politiques des salons sont focalisés sur la nationalité dudit candidat. Des adversaires politiques mettent en doute sa nationalité Nigérienne et brandissent l'article 47⁸⁷ de la constitution qui serait une sorte d'épée de Damoclès sur sa tête.

2. L'autre aspect qui représente un dilemme pour la quiétude électorale prochaine est la condamnation du chef de fil de l'opposition Monsieur Hama Amadou, dans une affaire de bébés importés en 2014. Cette condamnation l'écarte d'office des futures élections selon les dispositions du code électoral à son article 8⁸⁸.

Figure bien connue de la classe politique Nigérienne, l'homme a su incarner aux yeux de ses militants et sympathisants une sorte de messie de la composante Ouest du pays. L'écarté du jeu politique équivaut ni plus ni moins à les écarter des élections prochaines. Son parti a maintes fois tenté de démanteler ce verrouillage constitutionnel avec les réunions du CNDP mais sans succès. Ce point constitue d'ailleurs l'une des raisons du boycott du CNDP par l'opposition politique.

3. la question du fichier électoral biométrique risque d'exacerber également les tensions politiques. L'enrôlement biométrique réalisé à cet effet, n'a pu toucher l'intégralité de la population, du fait de l'insécurité qui prévaut dans certaines régions du pays. La situation de la COVID19 n'a pas permis d'enrôler les Nigériens de la diaspora qui, pourtant disposent de cinq sièges dans l'Assemblée Nationale du Niger. Bien que la CENI vienne de confirmer que les prochaines joutes électorales se feront sur la base du fichier biométrique, beaucoup des suspicions entourent la fiabilité dudit fichier. L'opposition politique du fait de son boycott des activités de la CENI n'est pas impliquée dans le processus qui a abouti à l'élaboration de ce fichier biométrique, ce qui lui accorde toute la latitude de remettre en cause sa crédibilité.

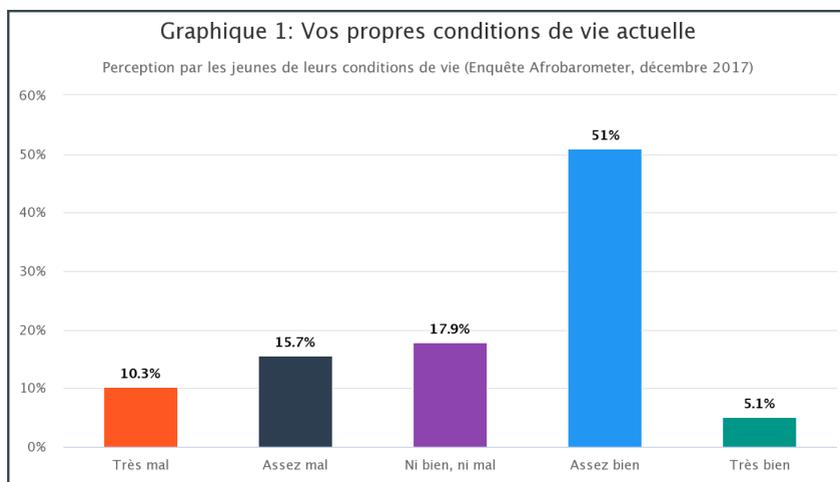
Cependant, compte tenu de l'expérience que le Niger a dans l'organisation des élections libres, transparentes et inclusives (69% des Nigériens pensent que les votes sont équitablement comptés (Round 6 d'Afrobaromètre)) et la conscience que la classe politique semble avoir développé sur cette question, on peut fonder l'espoir sur la réussite du scrutin à venir en 2020-2021.

LE SÉNÉGAL : LES CONTRE-PERFORMANCES DE LA DÉMOCRATIE OU UNE JEUNESSE DÉLAISSÉE ET LARGEMENT INSATISFAITE DE SA CONDITION

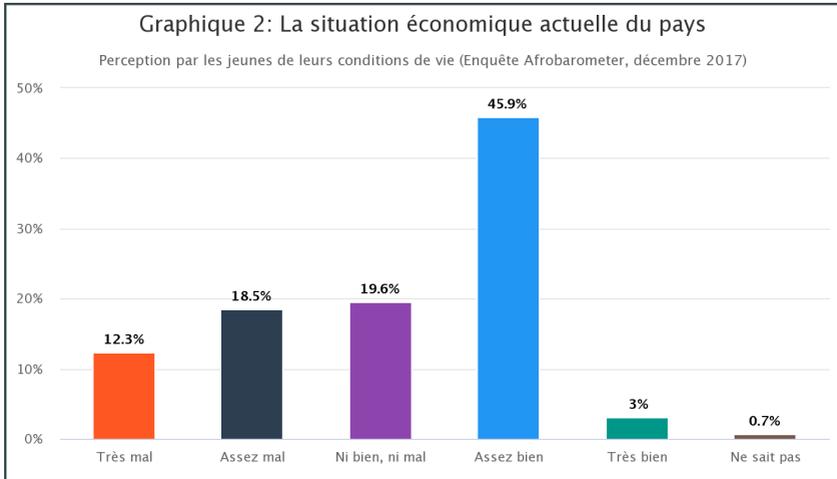
REGARD DES JEUNES SÉNÉGALAIS SUR L'ÉCONOMIE : UNE IMAGE MI-FIGUE MI-RAISIN

Le regard que les jeunes sénégalais portent sur la situation économique du pays ainsi que sur leurs propres conditions de vie est nuancé.

Une part infime de jeunes estime que leurs conditions de vie sont très reluisantes. Cette proportion est de 5 %. C'est donc 1 jeune sur 20 qui est très satisfait de ses conditions de vie. 51 % des jeunes (soit 1 sur 2) trouvent que leurs conditions de vie sont assez bien. Si 17,9 % des jeunes trouvent qu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises, ce sont 15,7 % d'entre eux qui estiment qu'elles sont assez mauvaises et ils sont 10,3 % (soit 1 sur 10) qui soutiennent que leurs conditions de vie sont très mauvaises. En résumé, 26 % des jeunes (soit 1 jeune sur 4) estiment que leurs conditions de vie sont mauvaises voir très mauvaises.



Environ 31 % des jeunes estiment que la situation économique des pays est mauvaise ou très mauvaise : c'est donc un jeune sur trois qui soutient ce point de vue. Un jeune sur cinq (19,6 %) trouve que la situation économique n'est ni bonne ni mauvaise alors qu'environ 46 % des jeunes estiment que la situation économique est assez bonne.



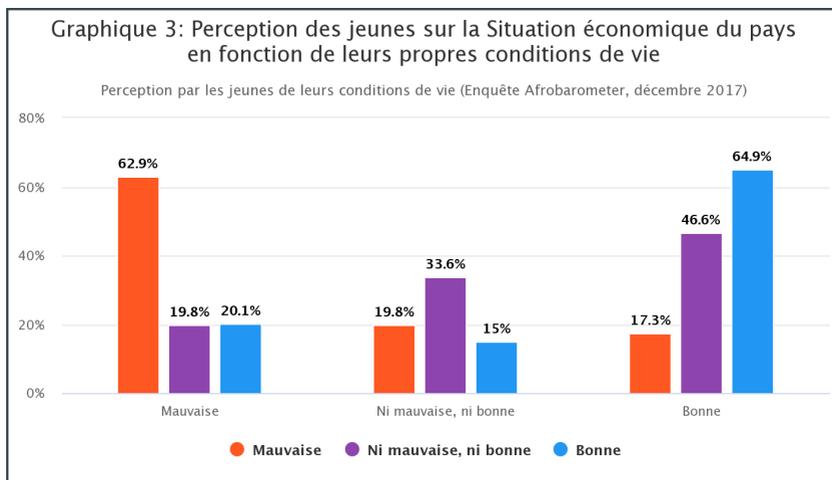
Cette perception de la situation économique du pays est à l'image de celle que les jeunes ont de leurs propres conditions de vie. En effet, lorsqu'on croise la perception des jeunes de la situation économique du pays par leur perception sur leurs propres conditions de vie, la relation est statistiquement significative au seuil de 1 %. En d'autres termes, leurs conditions les informent sur la situation économique du pays. L'examen des distributions conditionnelles montre que :

- Sur 100 jeunes sur estiment que leurs conditions de vie sont mauvaises, 63 considèrent que la situation économique du pays est mauvaise, 20 qu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises et 17 qu'elles sont bonnes ;

Sur 100 jeunes sur estiment que leurs conditions de vie ne sont ni bonnes ni mauvaises, 19 considèrent que la situation économique du

pays est mauvaise, 34 qu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises et 47 qu'elles sont bonnes ;

Sur 100 jeunes sur estiment que leurs conditions de vie sont bonnes, 20 considèrent que la situation économique du pays est mauvaise, 15 qu'elles ne sont ni bonnes ni mauvaises et 65 qu'elles sont bonnes.



Des attentes très fortes en matière de démocratie mais largement insatisfaites

L'instauration d'un multipartisme sous le magistère de Senghor et son élargissement sous celui de Abdou Diouf et l'expérience de deux alternances politiques réussies, survenues respectivement en 2000 et en 2012 ont permis de renforcer la demande démocratique des citoyens conformément à la thèse de Staffan Lindberg. En effet, ce dernier dans son ouvrage *Democracy and Elections in Africa* paru en 2006, puis dans un autre article intitulé *The Power of elections revisited* et présenté lors de la Conférence de Yale sur « Elections and Political Identities in new Democracies » en 2007, Lindberg montre que l'organisation régulière d'élections était de nature et à élargir et à approfondir l'assise démocratique.

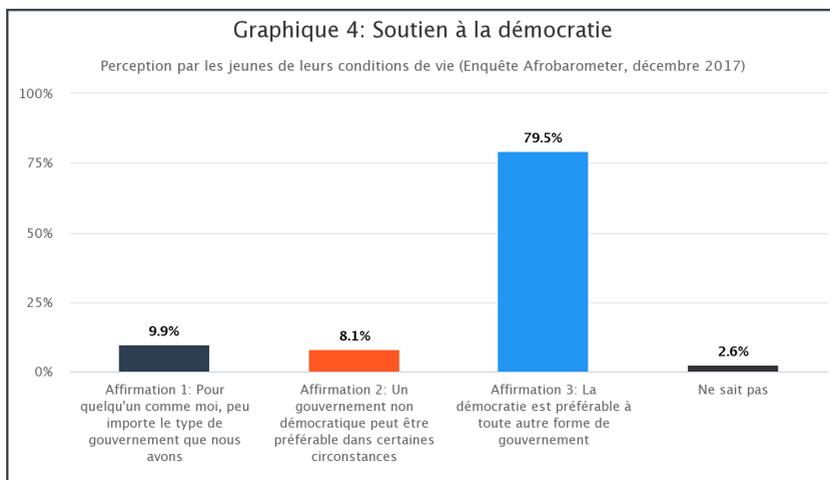
Les résultats montrent que 80 % des jeunes enquêtés, soit 4 jeunes sur 5, estiment que la démocratie est le meilleur système de gouvernement. Cela traduit l'attachement des jeunes sénégalais à la préservation des acquis démocratiques que des générations avant eux ont eu à conquérir. Les manifestations du 23 juin 2011 sont une illustration à la fois violente et symbolique du positionnement des jeunes comme des sentinelles de la démocratie sénégalaise. En protestant contre le projet de loi du ticket unique supposé élire le président et le vice-président, ils ont obligés le Président Wade et l'Assemblée nationale à reculer et renoncer à ce qui s'annonçait être une tentative de piégeage de la démocratie sénégalaise et un agenda caché d'un projet de dévolution monarchique du pouvoir. A ce propos, Awenengo-Dalberto (2011) note que :

« Les 23, 26 et 27 juin 2011, ces mobilisations ont pris une ampleur inédite : de grandes – et violentes – manifestations contre un projet de réforme constitutionnel ont été suivies, à Dakar, d'émeutes généralisées dites « de l'électricité ». Les jeunes urbains sont les acteurs principaux de ces expressions protestataires, investissant d'une manière nouvelle l'espace public et la scène médiatique. Cet investissement semble rompre avec les formes d'expression politique de la jeunesse à l'œuvre dans les années 2000.»

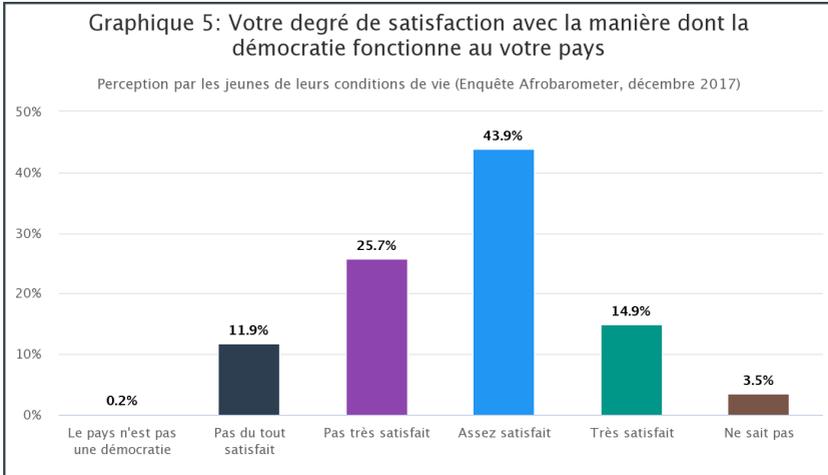
Cependant, la forte demande de démocratie est décalée par rapport à la satisfaction que le processus démocratique procure à ces jeunes : 12 % des jeunes interrogés ne sont pas du tout satisfaits de la démocratie sénégalaise tandis que 25,7 % des jeunes ne sont pas très satisfaits de cette démocratie. En résumé 37,7 % des jeunes ne sont pas satisfaits de l'état de la démocratie sénégalaise.

Ce hiatus entre une forte demande de démocratie et le peu de satisfaction que le processus démocratique procure aux jeunes exprime la désaffection vis-à-vis du pouvoir central :

« Les années 2009-2011 marquent l'apogée de la désaffection de la jeunesse pour le président Wade. Les élections locales de 2009 en sont un indice fort : le PDS perd les jeunes principalement dans les centres urbains et les grandes villes de la banlieue dakaroise, où la population se caractérise par sa densité et sa jeunesse. La démesure du pouvoir et des élites (classe politique et nouvelle bourgeoisie financière), le décalage et l'aveuglement du président par rapport aux préoccupations des Sénégalais ont semblé atteindre leur paroxysme. D'une part avec « l'obscénité » financière, incarnée par la construction du Monument de la Renaissance africaine, statue démesurée inaugurée en 2010 – projet qui a en outre focalisé un certain nombre de controverses religieuses. D'autre part, avec la cooptation politique du fils du président, Karim Wade. Il est nommé à des postes ministériels de premier plan alors même qu'il venait de subir un échec retentissant aux élections locales de 2009 à Dakar. Des craintes d'une dévolution monarchique du pouvoir commencent alors à émerger. Pour ces différentes raisons, la jeunesse qui avait participé à l'avènement de l'alternance en mars 2000 s'est sentie trahie et laissée pour compte, son sort économique et social n'ayant guère eu l'air d'évoluer depuis. » (Awenengo-Dalberto, 2011)



Compte tenu du poids de plus en plus important que ces jeunes vont peser sur le collège électoral, leurs attentes et exigences en matière de démocratie, d'accès à une meilleure éducation, d'accès à l'emploi et à de meilleures conditions de vie seront encore plus importantes.



DEUXIÈME PARTIE : LES PERSPECTIVES POLITIQUES

AU BURKINA FASO : CONJURER LES DÉMONS DE LA DIVISION POUR RÉSOUDRE L'ÉPINEUSE QUESTION DE L'INSÉCURITÉ

L'état des lieux sur la situation politique et sociale permet de comprendre que la sécurité, les élections et la réconciliation vont cristalliser un bon moment encore les tensions au sein de la société burkinabé.

L'insécurité et la réconciliation apparaissent comme les préoccupations sociales sur lesquelles les élites politiques se positionnent en vue de montrer l'importance qu'elles y accordent et occuper une place prépondérante dans l'équilibre des forces politiques. On doit prévoir qu'elles vont constituer un enjeu polarisant les débats électoraux. Les débats seront particulièrement dominés par le problème de l'insécurité que certains groupes politiques placent toujours au premier rang des dossiers à traiter avant la tenue des élections. On assistera davantage à son instrumentalisation par les acteurs politiques dans leur stratégie de conquête ou de conservation des postes.

Les groupes politiques, toutes tendances confondues, entendent bien tirer bénéfice de l'insécurité, bien que celle-ci demeure le grand inconnu pour la tenue intégrale et sans contestation des élections dont le report n'est plus à l'ordre du jour, selon l'accord politique conclu entre la majorité présidentielle et l'opposition réunit dans le CFOP. Réunis en session extraordinaire le 25 août 2020, les députés ont adopté une révision à minima du code électoral qui autorise la tenue et la validation des élections à partir des localités où les conditions sécuritaires le permettent. Il n'est pas évident que cette révision, adoptée par une large majorité (107 des 127) suffise à lever les inquiétudes soulevées dans le rapport parlementaire préconisant le

découplage des élections et le report des législatives en novembre 2021.

On doit également prévoir qu'à l'approche des élections, les attaques terroristes et les conflits ethnoculturels pourraient s'intensifier. L'hypothèse que nous retenons ici est que les changements qui peuvent et qui doivent intervenir dans la politique sécuritaire ne peuvent pas modifier fondamentalement les plans des groupes armés terroristes. Ceux-ci peuvent s'inscrire dans une guerre psychologique qui impacterait négativement le déroulement des élections et la participation des citoyens dans les zones d'insécurité.

Comme à l'approche de chaque échéance électorale, les recompositions du paysage politique vont se poursuivre avec davantage de fragmentation et la constitution de groupes d'alliance dans la perspective des législatives. De nombreuses formations politiques enregistrent déjà des démissions, des mécontents et des positionnements sur les listes électorales. Ces mécontents rejoignent des groupes d'indépendants pour disputer le terrain à leurs formations politiques d'origine. Neuf candidats à la présidentielle, des « poids lourds » de l'opposition politique ont déjà conclu un accord d'alliance de soutien au candidat le mieux placé au second tour en vue de battre le président Kaboré. Selon les analystes politiques, cet accord, aussi « historique » soit-il, témoigne de la persistance des rivalités et de l'impuissance de l'opposition à contrôler le processus politique. Comment peut-on aller en rang dispersé au premier tour pour espérer réaliser un second tour ? Comment des candidats qui se vouent une haine les uns contre les autres respecteront-ils leur parole en cas de second tour ? Comment se rassurent-ils que l'électorat suivra les consignes des candidats ? Autant de questions qui amènent les analystes politiques à conclure que « l'accord n'est beau que pour la communication politique »⁸⁹. Avec une telle stratégie, il paraît difficile pour l'opposition, dans les élections à venir, qu'elle puisse être une

force capable de battre le candidat du pouvoir, en raison des divisions et des inimitiés qui la caractérisent. Toutefois, la stratégie de l'opposition offre une autre analyse intéressante de la perspective politique future. On peut considérer que les fragmentations et les alliances, même contre-nature qui se font, visent à multiplier les chances de glaner des voix capables d'offrir une majorité à l'opposition au parlement. Si ce scénario se réalise, on peut s'attendre à une cohabitation qui, dans le meilleur des cas, facilitera la réconciliation nationale, ou, dans le cas contraire, créera une crise post-électorale. En tous les cas, l'issue des élections et la configuration prochaine de l'Assemblée nationale seront déterminantes pour le processus de réconciliation et la stabilité politique du pays.

En dépit des risques de contestations possibles, les élections de novembre prochain se présentent comme l'une des plus ouvertes, libres et transparentes des processus électoraux du Burkina Faso depuis 1990. Les années à venir, les oppositions politiques demeureront et s'affirmeront sans doute aussi fortement que dans la période actuelle. Mais étant donné les empressements de la classe politique pour la réconciliation nationale, les élections pourront ouvrir cette voie. Sans doute au sortir des élections, la société civile et la communauté internationale accentueront-elles la pression sur la classe politique en vue d'une issue à la situation actuelle du pays. Des diplomates européens en poste à Ouagadougou ont exprimé leur souhait de voir la classe politique s'engager sur la voie de la réconciliation : une réconciliation politique entre les acteurs de la scène politique, mais aussi et surtout une réconciliation des communautés qui, seule, peut restaurer la coexistence pacifique et la sécurité dans les zones de conflits⁹⁰. Des initiatives autonomes de réconciliation et de pardon sont déjà à l'œuvre dans certaines régions. Le gouvernement et ses partenaires pourront, sans les influencer, accompagner ces initiatives qui, en dépit des limites qu'elles peuvent comporter, attestent de la capacité de résilience des communautés.

On peut considérer que le Burkina Faso est dans une transition politique et que les problèmes auxquels il est confronté sont de l'ordre normal des choses. Toutefois, il ne semble pas que certains de ces problèmes, en l'occurrence l'insécurité et les conflits inter-communautaires, puissent être surmontés à moyen terme. La lutte contre le terrorisme et le djihadisme a favorisé une large circulation des armes légères dans les régions sous domination terroriste. Un vaste marché des armes s'est développé en réponse au besoin en armes des groupes armés terroristes et des populations qu'ils soumettent. Un officier militaire a constaté que dans de nombreuses localités du Nord et de l'Est du Burkina Faso, le terrorisme a changé l'ordre des priorités de la vie des habitants. Pour de nombreux jeunes dont le souci d'il y a encore quelques années était de se procurer une moto ou d'ouvrir un commerce, la préoccupation fondamentale est devenue l'obtention d'une arme qui coûte sur le marché noir entre 600 000 et 700 000 FCFA. Outil de protection, l'arme semble être devenue aussi un outil de promotion sociale. Une victoire sur les groupes armés terroristes ne mettra pas aussitôt fin à la circulation de ces armes, qui pourraient alimenter l'insécurité pendant encore une longue période. Ces armes « offriront de la nourriture et de l'argent facile » à des bandits qui ne trouveront plus dans le terrorisme ou les groupes d'autodéfense le moyen de s'enrichir. Un ancien élu d'une commune du Sahel s'inquiète que ces armes ne soient utilisées dans les antagonismes sociaux et devenir des outils de domination sociale et politique. Pour cet élu, le contrôle de la circulation de ces armes et le désarmement des « milices » est un grand défi pour la sécurité dans beaucoup de régions.

Il semble évident également que quelle que soit la volonté de l'Etat, l'insécurité foncière ne peut pas être résolue ni à court, ni à moyen termes. Dans les régions du Sud, de l'Est, de l'Ouest et du Sud-ouest, elle va demeurer pendant longtemps une source de tension entre les populations d'origine et le flux de migrants qui viennent principalement du Nord et du Centre du pays. Les populations

originaires de ces régions, devenues par endroit minoritaires, se sentent dépossédé de leurs terres. Développant le complexe de la « minorité dépossédée », elles entrent en confrontation avec les allogènes ; ce qui débouche souvent sur des conflits sanglants. Les doléances présentées par les chefs coutumiers de la Boucle du Mouhoun (l'Ouest) au gouvernement lors d'une concertation régionale des chefs coutumiers à Koudougou⁹¹, portaient essentiellement sur la résolution des préoccupations agraires et foncières qui contribuent à dégrader la cohésion sociale dans la région.

La maîtrise des régions sous influence terroriste et djihadiste devrait également être envisagée dans le long terme à travers une approche policière capable de comprendre les causes profondes des conflits. Des sources militaires indiquent que les terroristes sont majoritairement des Burkinabé⁹² et expliquent la complexité de la lutte qui doit prendre en compte d'autres dimensions :

« S'il ne s'agissait que de terroriste étrangers, les forces de défense et de sécurité auraient éradiqué le terrorisme sans qu'on ait besoin d'intervention extérieure. Mais nous avons à faire en grande partie à des Burkinabé ; ce qui demande la prise en compte en compte d'autres dimensions comme la protection des droits humains et la compréhension des causes profondes du terrorisme »⁹³.

De plus en plus, des officiers du renseignement soutiennent que la crise sécuritaire actuelle est une mise en cause de l'Etat régalien, qui exige que soit privilégiée une approche basée sur la compréhension des causes des conflits. Non pas que le militarisme ne soit pas susceptible de produire des effets positifs, mais sa méthode d'invention de l'ennemi (intérieur) à neutraliser conduit à l'aggravation des conflits. Le déploiement militaire, pour être adéquate, doit prendre en compte la dimension de la sécurité préventive qui place l'enquête policière au centre des interventions. Cette approche est nécessaire dans la recherche des solutions durables au terrorisme : à bien des

égards, la soustraction et l'insertion socioprofessionnelle des combattants terroristes et/ djihadiste passent par-là.

AU MALI : LA TRANSITION POLITIQUE, UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ POUR DES ÉLECTIONS RÉGULIÈRES ET UNE ÉLITE RENOUVELÉE

En rapport avec la situation décrite ci-haut les perspectives relatives à la situation du Mali s'analysent principalement à travers la volonté des maliens de changer la gouvernance et de sortir de la crise afin d'enclencher un processus viable, consensuel de construction de la paix. Le sentiment des acteurs maliens en rapport avec le fait que le processus politique échappe aux gouvernants représente une source d'inspiration et de motivation afin de s'engager pour soutenir le pays et rechercher des alternatives. Les mobilisations collectives sous la conduite du M5 RFP (Mouvement du 5 juin Rassemblement des Forces Patriotiques) symbolisent cette volonté et ouvre la voie à l'exploration ou l'acceptation de nouvelles alternatives, pour renforcer l'Etat et poser les pistes de solutions de sortie de crise.

L'EXISTENCE D'UNE DYNAMIQUE DE CHANGEMENT

Les différentes mobilisations massives des maliens et surtout de la jeunesse contre le régime du Président Ibrahim Boubacar Keita s'analysent en une volonté profonde de changement du système de gouvernance au Mali depuis 1991. Elle exprime aussi le discrédit jeté sur les acteurs politiques du mouvement démocratique tenus pour comptables de la gestion chaotique du pays depuis plusieurs décennies. En effet, l'espoir des maliens, sur fond de confiance, s'est porté sur un homme (Imam Mahmoud Dicko) qui n'est pas politique à la base et qui est devenu par la force des choses le porteur des ambitions politiques, en rapport avec le changement de gouvernance. Cette dynamique de changement qui s'est exprimée depuis la signature de

l'Accord d'Alger à travers le refus de la révision constitutionnelle (juin 2017) s'est maintenue et s'est réaffirmée comme l'expression d'une prise de conscience relativement à la participation démocratique avec l'érection de remparts contre les dérives démocratiques. Cet engagement des populations, majoritairement jeune, ouvre un nouvel espoir quant à la participation démocratique considérée comme faible au Mali⁹⁴ mais en même temps renforce les perspectives de veille citoyenne contre les dérives démocratiques. Il serait important d'identifier les facteurs positifs qui peuvent entretenir cette dynamique de prise de conscience de la jeunesse afin que cette importante lueur ne s'éteigne sous la déception des manœuvres politiciennes, comme ce fut le cas en 1992.

La volonté de changement s'explique par l'obstruction des perspectives d'emploi pour la jeunesse et les frustrations résultant du népotisme et de la corruption endémique dont sont victimes principalement les jeunes. Les épisodes de grève des médecins (juin, Mars 2018) et ceux des enseignants (2019 et 2020) ont contribué à renforcer chez les citoyens maliens le sentiment de rejet de l'autorité légitime avec comme conséquence l'aggravation de l'affaiblissement d'un Etat et d'une gouvernance acculée. L'alternative crédible qui se pose alors est, selon des manifestants, la mobilisation générale pour sauver le pays d'où la grande détermination pour demander le départ de IBK et de son régime.

On peut s'interroger sur l'existence réelle ou supposée d'un agenda politique structuré autour d'une vision soutenue destinée à reformer le pays. Cependant, il est loisible de faire remarquer que la dynamique de changement qui est enclenché, si l'on se réfère aux slogans des manifestants, se fonde sur l'ambition d'éradiquer la corruption, le népotisme, les fraudes électorales et de freiner l'affaiblissement continu de l'Etat. Ces différentes questions sont entre autres des priorités sur lesquelles les nouvelles autorités doivent bâtir une

gouvernance forte et légitime sans laquelle il serait difficile de garantir la continuité du processus démocratique.

LA TRANSITION POLITIQUE: UNE OPPORTUNITÉ POUR ASSEOIR DES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES CONSOLIDANTES

Idéalement, une transition politique doit être courte avec un agenda clair et précis. Essentiellement, il s'agit, de préparer un environnement favorable à la tenue de compétitions électorales susceptibles de faire émerger des institutions véritablement légitimes. Ce postulat, qui constitue le critère fondamental d'une transition politique, se justifie dans la mesure où il est conforme aux principes démocratiques. De même, il permet de circonscrire les ambitions des leaders de la transition en limitant les risques de confiscation du pouvoir et les dérives démocratiques. En outre, plus vite on retourne à l'ordre constitutionnel normal, plus on a la chance de réintégrer le concert des nations et le pays se donne toutes les chances de soutien à son processus démocratique en renforçant les perspectives de développement.

Cependant dans la situation du Mali, il serait important de saisir l'opportunité ainsi offerte pour envisager la transition politique sous l'angle de la consolidation démocratique en se focalisant sur les réformes qui corrigent les insuffisances de la pratique institutionnelle. Il s'agit d'initier de nouvelles règles du jeu politique et de nouvelles configurations stratégiques en fonction des défis du pays. Théoriquement ce mandat peut paraître anachronique pour une transition politique compte tenu de ce qui a été évoqué précédemment mais la pratique institutionnelle nous enseigne que la transition représente une « opportunité » pour réussir des réformes démocratiques audacieuses. Autrement dit, des changements difficiles à réaliser avec des institutions légitimement établies soit à cause des contingences politiques soit à cause des clivages politiques.

La période de transition politique, en favorisant l'érection d'un exécutif impartial et neutre, a l'avantage d'annihiler l'hégémonie d'une majorité et les crocs-en-jambe d'une opposition. En effet, durant la transition politique, les rapports de forces sont relativement plus équilibrés par le fait qu'aucun acteur ne détient de manière absolu un levier du pouvoir pour influencer le processus politique. Ceci permet d'instaurer un climat de confiance et évite les suspicions et les confrontations politiques. C'est de manière consensuelle que l'agenda politique (feuille de route) est défini par les différents acteurs dans un contexte relativement apaisé avec un fort potentiel de confiance pour définir un projet politique national⁹⁵. L'élaboration d'un projet politique national durant les transitions politiques est la prévalence de la confrontation des idées au détriment des luttes de pouvoir. Les ambitions politiques collaborent dans le but de tirer des leçons et de circonscrire les effets des erreurs du passé par l'initiation de propositions consensuelles, sans l'exigence d'un référent politique subjectif en la personne d'un chef d'Etat. Ce postulat est très important car un Président de la république, « monarque républicain » (Maurice Duverger), influence de manière subjective en général les processus de réformes démocratiques. Les réformes politiques initiées et effectuées durant une transition, à la différence d'une période de légitimités établies, ne sont pas basées sur des calculs de dividendes politiques de réélection ou de perte d'électorat. Elles s'analysent comme le fruit d'un nouveau contrat social entre les citoyens, sans considération partisane, afin d'apporter des correctifs ou des changements importants à la gouvernance.

Les perspectives à long terme dépendront, à coup sûr, de la réussite ou l'échec de la transition politique. L'ambition des maliens de rompre avec les pratiques politiques actuelles ne se réalisera qu'à la condition que des réformes profondes soient engagées et réalisées avec un fort soutien des maliens contre les forces centrifuges conservatrices. Ces forces essentiellement composées de partis politiques et d'associations

se battent, cependant toujours, pour sauvegarder des privilèges et passe-droit soit en noyant le processus des réformes soit en s'alliant avec d'autres forces pour aller à la conquête du pouvoir. Coutumiers de la récupération des mouvements populaires (expériences de 1992 et 2012), beaucoup d'acteurs politiques, à défaut de réussir la restauration, arrivent toujours à s'incruster dans tous les régimes politiques d'où la grande difficulté de renouvellement de la classe politique et du jeu politique.

La transition apportera certainement un changement dans l'évolution des paradigmes électoraux ; ce qui contribuera à réduire la place de l'argent dans les élections en favorisant la moralisation de la vie politique et la redevabilité politique. La provenance de l'argent injectée dans les élections⁶, pour la plupart du temps, s'analyse en termes soit de fonds publics détournés à la suite de surfacturation des marchés publics soit de backchich provenant de trafics de matières illicites.

La nouvelle dynamique est un véritablement tremplin pour réévaluer les questions militaires et de sécurité dans la perspective d'ouvrir des débats sains entre les différents acteurs (Etat et mouvements armés) pour la relecture de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger. Cet accord représente un outil important pour la stabilité et la cohésion sociale du Mali.

L'organisation des élections transparentes et crédibles reste un objectif majeur pour le Mali. Après une trentaine d'années de pratique démocratique, le pays continue de chercher sa voie pour l'institutionnalisation d'une organisation crédible de gestion des élections. Cette ambition est juste compte tenu de l'importance de l'organisation des élections dans la stabilité d'un pays. Cette préoccupation doit servir d'introspection pour organiser des élections libres, transparentes et crédibles à la sortie de la transition afin de conférer une pleine légitimité aux autorités qui auront la responsabilité de consolider le processus démocratique.

Enfin, l'enseignement que l'on peut tirer de ce coup d'Etat et les mouvements populaires qui l'ont précédé est la nécessité d'une remise en cause des acteurs politiques qui ont échoué dans la construction du processus démocratique malien à cause de différents facteurs. Cependant, la démocratie ne peut être une réalité dans un pays en dehors des partis politiques, d'où la nécessité de les assister, les renouveler et les soutenir pour qu'ils puissent remplir cette fonction d'agréger les aspirations des populations et les porter aux niveaux de décisions de la vie publique et institutionnelle.

LE NIGER : LE PROCESSUS ÉLECTORAL COMME POINT D'ACHOPPEMENT ET MENACE À LA STABILITÉ

LES MENACES AU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Les menaces au processus démocratique actuel sont multiples et multiformes. Nous allons énumérer les plus récurrentes à l'issu de l'entretien mené avec les personnes ressources et qui portent en elles-mêmes les germes d'une instabilité politique.

1. Un multipartisme qu'on pourrait qualifier de démesuré, inefficace et ne serait-ce qu'en partie responsable de l'instauration au fil des années d'une culture de clientélisme, de surenchère et de prostitution du jeu démocratique au profit du plus offrant. Ceci a constitué et continue d'être un frein à la bonne gouvernance politique mais aussi et surtout à l'instauration d'une gouvernance administrative rigoureuse. De ce fait, découle probablement l'essentiel des échecs des différents gouvernements qui se sont succédés depuis l'instauration du multipartisme en 1991. Le multipartisme intégral est source de corruption, de népotisme, de gabegie et du partage systématique du « gâteau Niger » par la classe politique. Cent quarante-cinq (145) partis politiques se partagent le paysage politique nigérien qui est peuplé seulement d'environ 22 millions d'âmes. C'est tout naturellement que

la création des partis politiques est devenue le sport favori des Nigériens en mal de réussite sociale. Ces dernières années, c'est une ruée vers la création des structures politiques qui en dépit de leur vocation « but non lucratif » sont devenus des sources indéniables de mercantilisme politique. Pourtant d'après une étude d'Afrobaromètre de 2016, 72% en 2013 et 71% en 2015, la majorité des nigériens préfèrent ce pluralisme intégral.

2. Un recours récurrent et inopportun du concept de fief électoral qui pourrait constituer un facteur favorisant les particularismes ethno-régionalistes et linguistiques. Malheureusement, longtemps absent de la sphère publique car rejeté et condamné par tous, le repli identitaire semble gagner du terrain et devenir un élément banal du discours politique. Ceci est susceptible de constituer une source non négligeable de fraction sociale, un danger pour l'unité nationale et un socle propice à l'éclosion de toutes les dérives.

3. Une absence de pluralisme et de liberté d'opinion mais de positionnement au sein des partis politiques, ce qui conduit de façon systématique aux dislocations de ces derniers et en la création de partis dissidents : ceci est un déficit de l'esprit démocratique au sein même des instances qui devraient en faire la promotion. Ce déficit de tolérance envers la diversité se reflète souvent sous forme d'antagonismes aigus entre courants de pensée, entre alliés, et entre les différentes couches socio-professionnelles du pays qui constituent un facteur quasi-permanent et non négligeable d'instabilité institutionnelle.

4. La non-instauration du principe d'élections primaires pour le choix des candidats aux postes électifs. Ceci conduit inéluctablement et dans la majorité des formations politiques à une rupture de confiance entre les militants et leurs dirigeants mais également à une rupture de confiance de plus en plus manifeste entre les administrés et l'élite

politique. Le désamour envers la chose politique qui se ressent partout et notamment au sein de la jeunesse est la résultante de cette situation.

5. La place démesurée de l'argent dans les jeux d'alliances et dans la gestion de l'Etat. Aussi, longtemps que le vote du citoyen se reposera sur l'offrande, la gestion du pouvoir restera une affaire de corruption. Ceux qui s'engagent dans le jeu politique aux côtés d'un candidat ou d'un parti politique s'inscrivent pour l'essentiel dans la logique d'accéder à la rente en excluant les autres. Par conséquent et en règle générale, ceux qui accèdent au pouvoir ne songent qu'à accumuler des richesses en créant des injustices et des frustrations. Pour cela, ils s'appuient notamment sur le contrôle de l'administration, du secteur privé, de la justice, des forces de sécurité au moyen d'armes redoutables que sont les nominations et la commande publique. La gestion du pouvoir devient ainsi une affaire « de vie ou de mort ». Or, quand les uns « mangent » et que les autres les regardent, il ne peut pas y avoir de paix sociale.

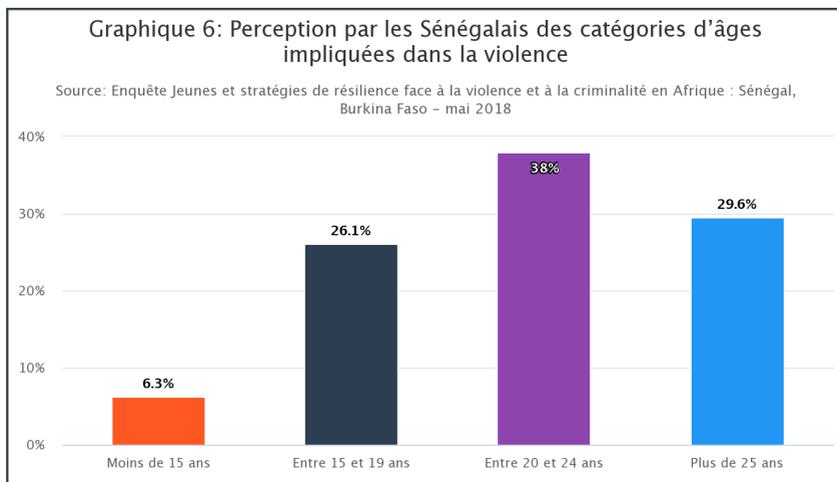
6. La difficulté apparente d'un renouvellement du personnel politique, qui pourrait être un corollaire des pesanteurs citées plus haut, représente une autre menace. Les partis politiques, les associations et syndicats au Niger sont quasiment tous dirigés par les mêmes acteurs depuis la conférence nationale souveraine de 1991. Trente ans pratiquement sans renouvellement de la classe politique est une véritable aberration, source de corruption et de révolte selon la jeunesse, qui se voit exclu de la gestion des affaires publiques. Beaucoup se lance dans la création de partis politiques satellites, d'associations ou syndicats dans l'espoir qu'on compose avec eux. Dans un tel contexte où plus de 65% de la population est jeune, le risque de frustrations qui puissent aboutir à un renversement de la classe dirigeante est plausible.

LE SÉNÉGAL : LES GERMES DE LA VIOLENCE ET DE L'INSTABILITÉ POLITIQUE ET SOCIALE ET L'APPEL DU LARGE

CÉDER AUX CHANTS DES SIRÈNES DE LA VIOLENCE ?

L'observation de la situation des pays sahéliens montre un espace tourmenté par la violence dont les motivations, les formes et l'intensité varient d'un pays à un autre. Cette violence est en partie à l'actif des jeunes. Dans le cadre de l'enquête quantitative sur « Jeunes et stratégies de résilience à la violence et à la criminalité en Afrique de l'Ouest : Sénégal et Burkina Faso », les personnes interrogés au Sénégal affirment que la violence sous toutes ses formes (physique, verbale, psychologique) est essentiellement exercée par les jeunes :

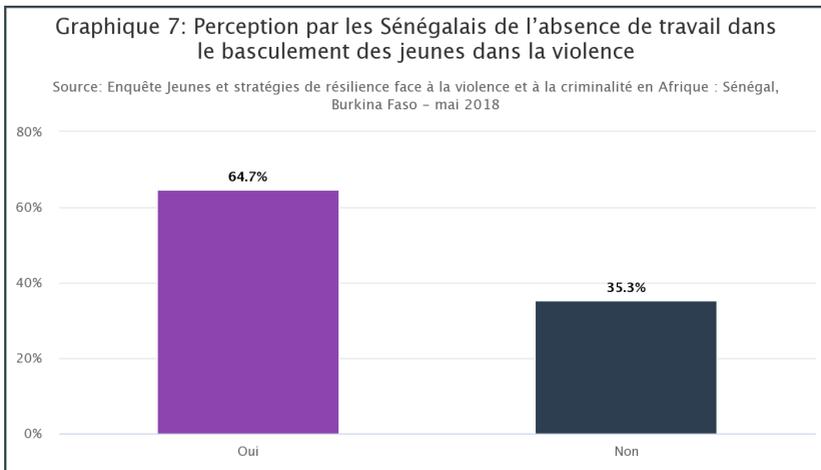
- les moins de 15 ans sont responsables de 6,3 % des actes de violence perpétrés au Sénégal ;
- les jeunes âgés de 15 à 19 ans révolus sont responsables de 26,1 % des actes de violence ;



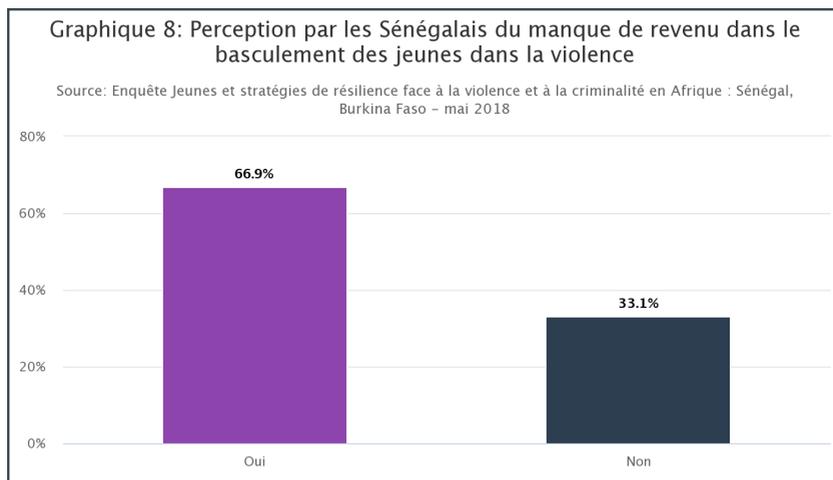
- les jeunes âgés de 20 à 24 ans révolus sont responsables de 38 % des actes de violence.
- En résumé, 70 % des actes de violence perpétrés au Sénégal seraient selon les personnes les jeunes âgés au plus de 25 ans.

Les personnes interrogées soutiennent que les actes de violence commis par les jeunes auraient comme ressort le manque d'emploi et de revenus. En effet, environ 64,7 % des enquêtés estiment que la violence exercée par les jeunes est expliquée par le manque d'emploi alors 66,9 % des actes de violence sont le résultat d'un manque de revenus. 2 personnes sur 3 considèrent que la violence des jeunes a pour cause la précarité économique.

Ce résultat est conforme à la théorie économique des conflits. Selon Raleigh, Linke et Dowd, (2014)⁹⁷, les agents auront un comportement violent en considérant trois éléments : la capacité militaire de l'Etat, les bénéfices qu'ils engrangeraient en s'attaquant à l'Etat et enfin l'arbitrage entre d'une fait s'engager dans des activités délictuelles et



violente et d'autre part, l'engagement dans des activités économiques pacifiques.



Émigrer par tous les moyens : « le mythe du Kaaw »⁹⁸ comme alternative à la précarité

L'importance des besoins non satisfaits exprime l'inclination des jeunes vers la migration internationale. Environ 30 % des jeunes âgés de 18 à 35 ans pensent fortement à migrer. La recrudescence des vagues d'émigration clandestine par la mer notées ces dernières semaines en direction des Iles Canaries sous-estime probablement ces statistiques. L'émigration par tous les moyens y compris les voies illégales les plus périlleuses semble être l'unique voie salutaire pour se sortir de la pauvreté. Ces choix aussi périlleux qu'ils soient résultent paradoxalement de décisions à la fois individuelles conformément à la théorie de la rationalité du migrant (Todaro, 1976) mais d'arbitrages et de décisions opérés au niveau des ménages conformément à la théorie de la nouvelle économie des migrations (Stark et Bloom, 1985).

La décision de migrer et spécialement de façon est perçue comme une forme de vote protestataire pour signifier son désaccord avec

l'orientation politique du pays et la place réservée aux jeunes. Ifekwunigwe (2013) fait allusion à ce vote par les pieds en parlant des jeunes sénégalais qui tentent l'aventure migratoire en bravant les mers. Ce « vote par les pieds » rappelle les populations de l'Europe de l'Est qui fuyaient le communisme en venant se réfugier dans les pays occidentaux.

TROISIÈME PARTIE : LES RECOMMANDATIONS

Au vu de l'analyse effectuée, une série de recommandations a été formulée à l'endroit de l'ensemble des classes politiques du Niger, du Mali, du Burkina et du Sénégal pour une amélioration subséquente du climat politique et sécuritaire dans leurs pays respectifs.

Au Burkina, les recommandations tournent autour des réconciliations politiques. Certes, la réconciliation ne saurait remplacer les initiatives autonomes de réconciliation qui se mettent en place progressivement à l'échelle des villages et des régions. Ces « réconciliations par le bas » sont les voies les plus sûres de rétablir la cohésion sociale par la catharsis qu'elles permettent d'opérer au sein et entre les communautés. Sans s'ingérer dans les processus autonomes des communautés, l'Etat doit demeurer l'acteur principal de la réconciliation nationale. C'est à lui de définir les orientations à partir desquelles, de ces réconciliations par le haut et par le bas, émergera un nouveau pacte social. Quelle que soit l'issue des élections de novembre prochain, élaborer une feuille de route et mettre en œuvre la réconciliation nationale doit être la priorité du prochain gouvernement.

Pour le Mali, l'importance de la conjoncture politique et institutionnelle nous fonde à faire des recommandations à deux niveaux :

Au Niveau de la transition politique : des écueils à éviter dans le cadre des réformes :

- Qui trop embrasse mal étreint ! L'énormité des défis pour le Mali est telle que l'agenda politique de la transition ne devrait pas avoir comme ambition de régler tous les problèmes du pays. Le risque serait de diluer les réformes majeures dans une panoplie de réformes à valeur négative en rapport avec le contexte. Il serait crucial de faire le bon diagnostic et d'évaluer le rapport coût-impact en tenant compte du contexte et des acteurs.

- Éviter l'enfermement : la transition est généralement conçue comme une période relativement courte mais ceci ne doit pas être une source de pression pour s'enfermer dans de délais courts qui ne permettraient pas de faire des réformes en profondeur. La flexibilité doit être de rigueur afin de garantir une réelle chance d'aboutissement des réformes
- Organiser des élections sous le format actuel conduira sûrement à l'échec de l'entreprise de réforme politique et à la persistance des dérives que le Mali subit depuis 1996. La transition représente une formidable opportunité pour l'initiation et la mise en œuvre de l'organe unique et indépendant de gestion des élections dont rêvent les maliens depuis 2007.
- Le processus décisionnel : conformément à l'esprit d'une transition où l'inclusion et la participation doivent être de rigueur, il est souhaitable d'avoir un processus décisionnel qui privilégie le consensus.
- Le noyautage des réformes : il est de coutume que les acteurs majeurs de la transition ne puissent pas être candidats aux élections qu'ils organisent. Pour autant une proposition de réforme jugée pertinente peut être reléguée au second plan par le truchement des acteurs politiques ou leurs représentants, à cause des considérations stratégiques et politiques.
- Report de réformes majeures : les réformes sont naturellement teintées de considérations politiques qui ne sont pas toujours en harmonie avec les besoins des populations. Il faut s'en garder. La transition offre l'opportunité de privilégier les vrais besoins en atténuant l'impact du jeu de clivage politique, d'où l'intérêt de réaliser des réformes décisives (exemple : proposition d'instituer une structure unique et indépendante d'organisation des élections).

Au Niveau des acteurs politiques

- Le Mali a une tradition de dialogue politique, les acteurs politiques se parlent aussi bien dans les instances formelles de décisions que des cadres non formels pour initier et proposer

des changements. Cependant, il faut faire remarquer que l'objet du dialogue n'est pas clairement spécifié. Il serait donc important de la spécifier en précisant par ailleurs les changements auxquels on souhaiterait parvenir. En outre, les résultats des dialogues sont faiblement valorisés ou ne sont pas du tout matérialisés par des actions concrètes ; d'où l'intérêt d'initier des processus efficaces et tangibles de suivi avec les acteurs du dialogue.

- Le NIMD et GOREE INSTITUTE peuvent travailler au renforcement des mécanismes de suivi du dialogue politique. Un créneau dans ce sens est le renforcement de la collaboration avec les instances de décisions des partis politiques et des organisations de la société civile qui participent aux auditions parlementaires. Par ailleurs, le maintien d'une étroite collaboration avec les services techniques des départements ministériels en charge des questions faisant l'objet de réformes ou de débat à l'Assemblée nationale, serait nécessaire.
- L'échelon régionale représente un espace de débat et de dialogue pertinent avec des possibilités importantes de changement qui touchent directement la vie des populations. Cependant à l'instar du niveau national, il n'existe pas de mécanisme d'évaluation des besoins prioritaires des populations, en dépit de l'existence des plans de développement sectoriels (PDSEC). Le renforcement du dialogue au niveau régional est accessible et peut permettre des diagnostics simples et porteurs de changement de la vie des populations tout en contribuant à renforcer la culture démocratique.
- L'un des péchés congénitaux du processus démocratique malien est qu'il s'est toujours focalisé sur une ingénierie institutionnelle au détriment de la formation d'une conscience citoyenne et militante. Le socle du débat démocratique est la conscience citoyenne et militante ; il est donc important de contribuer à relever le niveau de conscience des citoyens sur leurs rôles et responsabilités dans la perspective utile de renforcer la veille démocratique et de forger des remparts contre les dérives politiques.

Au Niger, les principales recommandations tournent autour :

- Des élections libres et inclusives : au CNDP de créer toutes les conditions pour un retour de l'opposition politique dans ledit conseil et envisager dans un consensus politique, la participation effective de tous les candidats à ces futures élections notamment présidentielles ; à la CENI de s'atteler pour une organisation parfaite des élections à venir.
- De la question du Multipartisme au Niger, s'il est vrai que le pluralisme intégral est un des indicateurs d'une bonne démocratie, force est de reconnaître qu'il est à la base de beaucoup des maux dans nos sociétés (clientélisme, gabegie, marchandage politique etc), nous recommandons la structuration du paysage politique nigérien. On peut envisager le retrait de l'autorisation d'exercice à tout parti politique qui n'atteint pas un score de 5% aux élections locales par exemple.
- De la question du fiel électoral, cette question est une source pour toutes les dérives régionaliste, ethniques constatées au Niger, aussi, nous recommandons à la classe politique une réorientation du débat politique basée essentiellement sur un programme de développement inclusif qui prendrait en compte les aspirations légitimes du peuple et non une considération ethnique ou régionaliste à même de créer une instabilité.
- De l'usage de l'argent dans la sphère politique, l'utilisation abusive de l'argent lors des campagnes électorales pour s'assurer du vote de la population où pour maintenir les jeux d'alliance est un handicap sérieux à l'expression populaire, à ce titre nous recommandons un assainissement du paysage politique et demandons au CNDP et à la CENI la mise en place d'un code de morale politique qui bannirait tout achat de conscience et le recours à la fibre ethnique ou régionaliste.
- Du renouvellement de la classe politique, cette question constitue une équation dans la bonne marche de la démocratie nigérienne. De la même manière que le pays n'a pas connu une alternance démocratique c'est de la même façon que la génération actuelle tarde à remettre le pouvoir à une autre plus

jeune. Aussi nous recommandons la mise en place d'une loi sur le quota en faveur des jeunes dans les différents postes électifs et de responsabilité dans les instances décisionnelles des partis politiques. Et n dispositif constitutionnel de limitation des mandats dans les instances dirigeantes des partis politiques et des associations de la société civile au même titre que l'article ...de la constitution qui limite le mandat du Président de la République.

En ce qui concerne le Sénégal :

- Un diagnostic de la situation des jeunes dans le pays, cela permettra de connaître leurs répartitions socioprofessionnelles, leurs compétences et leurs aspirations ;
- Un état des lieux de l'existant en matière d'emploi des jeunes ainsi que des opportunités dans le domaine ;
- Un développement de programmes axés sur l'éducation à la citoyenneté, la résilience à la violence et à la prévention de la violence.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au Burkina, malgré les attaques terroristes et l'ébullition du front social, la croissance économique est restée stable ; les populations montrent une grande capacité de résilience face au terrorisme et aux antagonismes communautaires qu'il a réveillés ; les projections alarmistes sur la Covid-19 ne sont pas encore réalisées. Ces faits permettent aujourd'hui de pondérer l'effondrement annoncé du pays. Cependant, la restauration de l'unité du pays nous semble constituer une priorité que l'Etat doit prendre en charge. L'état des lieux de la situation sociopolitique du Burkina Faso montre un pays qui poursuit sa transition politique depuis l'insurrection populaire d'octobre 2014 ayant ouvert tous les horizons du possible. Aux revendications sociales des travailleurs sont venues s'ajouter les attaques terroristes, fragilisant l'Etat et délitant la société. Jusqu'ici, les interventions (militaires, sociales, économiques) n'ont pas encore montré leur efficacité à réduire les attaques terroristes et les conflits ethnoculturels. De plus en plus, on admet que le militarisme aggrave les conflits. La doctrine du déploiement militaire n'est pas remise en cause par les communautés, mais elles semblent privilégier la voie de la réconciliation. Elle se présente comme une des issues de secours non encore utilisées. Les sources militaires indiquent clairement que les groupes armés terroristes sont à la recherche d'une voie de sortie. Par conséquent, la réconciliation se présente comme la meilleure voie pour une sortie de crise dans la mesure où les réconciliations « politiques » ont une importance capitale dans les tournants difficiles de la vie d'un pays. Mais comme l'a montré la journée nationale de pardon organisée en mars 2000, la réconciliation sans la justice tourne souvent au fiasco. Pensé comme une étape nécessaire pour sortir de la crise sociopolitique née de l'assassinat du journaliste Nibert Zongo et de ses trois compagnons, et pour réconcilier les Burkinabè, le pouvoir à l'époque a contourné la justice et imposé un rituel politique. Célébré en fanfare, la journée nationale de pardon n'a ni réconcilié la classe politique, ni la société avec l'Etat. On comprend alors la survenue de l'insurrection populaire d'octobre 2014. Pour la réconciliation qui est

envisagée, il est important qu'elle suive le triptyque vérité-justice-réconciliation, celle à laquelle les burkinabè adhèrent largement d'après le rapport de la Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL)⁹⁹.

Parallèlement au Mali, la remise en marche et la consolidation du processus démocratique se feront avec les maliens et les partenaires d'appui du Mali. Dans ce sens, la situation de fragilité dans laquelle le pays se trouve mérite une approche constructive et progressive respectant les logiques fonctionnelles des différents acteurs. L'enjeu majeur de la prochaine transition au Mali, à notre sens, est de créer les conditions de rupture d'avec la gouvernance politique actuelle afin de réussir des réformes capables de soutenir une nouvelle dynamique politique transformatrice de la société malienne conformément à la volonté exprimée par ces derniers durant les manifestations des mois de juin et juillet 2020. La crise politico-institutionnelle du Mali n'est, en elle-même, qu'un aspect d'une crise à spectre plus large et diversifié impliquant d'autres dimensions (gouvernance, représentativité, sécuritaire, électorale...etc.). Celle-là aura cependant évolué, ces dernières années, de manière spectaculaire du fait de l'imbrication avec d'autres facteurs à la fois endogènes et exogènes. Les nouveaux rapports qu'elle décline pose un certain nombre d'interrogations tout en offrant cependant des opportunités sous la forme d'un cadre d'exercice démocratique avec un réel potentiel de changement en termes de réformes et de consolidation du processus démocratique. Il reste à voir si les maliens et les partenaires du Mali saisiront cette occasion pour redresser le pays et le sortir de la crise multidimensionnelle qu'il traverse.

La réussite du processus électoral de 2020 -2021 au Niger ne sera pas importante seulement pour les Nigériens. Elle le sera également pour l'ensemble de la sous-région. Car il faut le rappeler le Niger est un îlot dans un océan d'instabilité sous régionale. A ce titre le pays joue un

rôle déterminant dans la lutte contre les différents mouvements djihadistes qui pullulent la sous-région. Si l'élection présidentielle se passait mal, il y aurait tout lieu de craindre, non seulement que le pays ne soit plus en mesure de contribuer efficacement à la lutte contre le terrorisme, mais qu'il devienne lui-même un facteur d'instabilité.

En revanche, un déroulement favorable – qui, selon toute vraisemblance, paraît à l'heure actuelle l'hypothèse la plus probable – renforcerait le processus démocratique et rassurerait que le Niger renforce son processus démocratique et demeure ainsi un partenaire fiable dans la lutte contre le terrorisme et dans l'approfondissement de la coopération régionale.

S'agissant enfin du Sénégal, il a été question de montrer des éléments factuels et leurs enjeux futurs. Ces éléments factuels sont d'abord le poids démographique des jeunes au Sénégal dont les moins de 24 ans représenteraient 60 % de la population du pays. Ces jeunes se singularisent par le regard réprobateur qu'ils portent à la situation économique du pays et à l'image de la démocratie sénégalaise. Mieux, l'analyse statistique montre une relation de dépendance entre la perception de leurs conditions de vie et l'analyse qu'ils font de la situation économique du pays. Cette superposition entre le poids démographique des jeunes et la précarité économique dans laquelle ils baignent est un cocktail explosif pour la démocratie sénégalaise et son approfondissement. L'émigration en général et clandestine en particulier quoique périlleuse apparaît comme une alternative mais, demeure en même temps une soupape de sécurité pour des jeunes qui sont prêts à tout (y compris arpenter les chemins de la violence) pour se sortir et sortir de leurs familles de la misère. Apporter des réponses durables à l'éducation, à l'emploi et l'assignation de nouvelles places au sein de la société constitue assurément l'un des défis majeurs pour ceux qui sont en charge des affaires publiques du pays.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adam Sandor et Aurélie Campana 2019. « Les groupes djihadistes au Mali, entre violence, recherche de légitimité et politiques locales » Canadian Journal of African Study, Volume 53 #3 P 415-430.

Afrobaromètre 2018 Dépêche No. 190 | Massa Coulibaly et Moussa Coulibaly

Afrobaromètre 2018 Dépêche No. 211 | Thomas Isbell et Fadimata Haïdara

Afrobaromètre 2018 Dépêche No. 219 | Fadimata Haïdara et Thomas Isbell

Afrobaromètre 2018. « Impacts et séquelles de la crise au Mali : psychologiques, économiques, et tenaces » Dépêche No. 190, 21 février 2018.

Afrobaromètre 2020 Dépêche No. 386 | Carolyn Logan, Massa Coulibaly, et E. Gyimah-Boadi.

Afrobaromètre, La qualité des élections et la confiance publique sont des questions centrales pour les Africains qui s'acheminent vers les prochaines joutes électorales, 6 septembre 2016

Afrobaromètre, Les milieux d'affaires et politique vus comme le siège d'une corruption croissante au Niger Dépêche No. 313 | 5 août 2019

Afrobaromètre, Les Nigériens adhèrent aux partis politiques mais demandent que leurs besoins soient satisfaits par le parti au pouvoir, 8 juin 2016

Afrobaromètre, Les Nigériens adhèrent aux partis politiques, souhaitent une opposition coopérative, Dépêche No. 98 | 9 juin 2016

Afrobaromètre, Perceptions des Nigériens sur les institutions de justice et sur l'intégration sous régionale, Résultats du 6ème Round, 12 novembre 2015

Afrobaromètre, Résultats de la 5ème série des enquêtes Afrobaromètre au Niger, 12 Décembre 2013

Anderson Benedict, 2002 [1983], *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Parsi, La Découverte, 214p.

Awenengo-Dalberto S., Sénégal : les nouvelles formes de mobilisations de la jeunesse. Les carnets du CAP, 2011, pp.37-65. ffhalshs-00705411

Banégas Richardet René Otayek, 2003, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne. Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, n° 89 : 71-87.

Beucher Benoît, 2017, *Manger le pouvoir au Burkina Faso. La noblesse Mossi à l'épreuve de l'Histoire*, Karthala, 360p.

BeucherBenoît, 2019, "Republic of Kings: Neotraditionalism, Aristocratic Ethos, and Authoritarianism in Burkina Faso", in Comaroff L. John and Comaroff Jean (ed), *The Politics of Custom? Chiefship, Capital, and the State in Contemporary Africa*, University of Chicago Press: 183-210.

Bonnecase Vincent et Julien. Brachet, 2013, « Les "crises sahéliennes" entre perceptions locales et gestions internationales », *Politique africaine*, (130) : 5-22.

Bonnecase Vincent, 2015, « Sur la chute de blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d'un régime », *Politique africaine*, 1(137) : 151-168.

Bouhlel, Ferdaous 2020. “ (Ne pas) dialoguer avec les djihadistes au Mali : entre contradictions normatives, "manquements" et nécessité heuristique”. Disponible sur le site : www.Berghof-g

Boutellis, Arthur. and Zahar, Marie-Joelle 2017. « A Process in Search of Peace Lessons from the Inter-Malian Agreement » IPI.

Bréda Charlotte, et ali., 2013, Modernité insécurisée. Anthropologie des conséquences de la mondialisation, Paris, L'Harmattan, 467p.

CISSE Aly 2006. « Mali : une démocratie à refonder », l'Harmattan, sept. 2006.

Constitution de la 7^{ième} République du Niger du 25 novembre 2010

Décret N°2004-030/PRN/PM du 30 Janvier 2004 Portant création d'un Conseil National de Dialogue Politique (CNDP)

Décret N°2014-117/PRN du 17 février 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement de la HACP

Décret N°2019-500/PRN/PM du 10 septembre 2019 modifiant et complétant le Décret N°2004-030/PRN/PM du 30 Janvier 2004 Portant création d'un Conseil National de Dialogue Politique (CNDP)

Diallo, Aissatou & Benjamin Roger 2020. " Mali : que faut-il attendre du dialogue avec les jihadistes Iyad Ag Ghaly et Amadou Koufa ?". Jeune Afrique. Disponible à l'adresse : <https://www.jeuneafrique.com/894887/politique/mali-que-faut-il-attendre-du-dialogue-avec-les-jihadistes-iyad-ag-ghaly-et-amadou-koufa/>

Fay Claude 1995. « La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture », Cahiers d'études africaines, n° 137, EHESS, 1995.

Fondation pour la recherche stratégique, Le Niger : stabilité durable ou équilibre précaire ? janvier 2019

Grégory Chauzal and Thibault van Damme 2015, “The Roots of Mali’s Conflict: Moving beyond the 2012 Crisis,” Netherlands Institute of International Relations Clingendael, March 2015, p. 31, available at www.clingendael.nl/sites/default/files/The_roots_of_Malis_conflict.pdf.

Guichaoua, Yvan & Mathieu Pellerin 2017. “Faire La Paix et Construire l’Etat : Les Relations Entre Pouvoir Central et Périphéries Sahéliennes Au Niger et Au Mali.” Paris.

Hagberg, Sten, 2002 ‘Enough is Enough’: An Ethnography of the Struggle against Impunity in Burkina Faso. *Journal of Modern African Studies* 40(2):217–46.

Harris John R. and Todaro Michael P. (1970) Migration, unemployment and development: A two-sector analysis, *American Economic Review*, 60 (1), pp. 126-142.

Harsch, Ernest, 1999, “Trop c’est trop! Civil Insurgence in Burkina Faso, 1998– 1999”, *Review of African Political Economy* 26(81) : 395-406.

Hawa Coulibaly et Stéphanie Lima 2013. « Crise de l’État et territoires de la crise au Mali » *EchoGéo* 2013. Disponible à l’adresse URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13374>

Hilgers Mathieu et Loada Augustin, 2013, « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : Croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso », *Politique africaine*, 3(131) : 187-208.

Hilgers Mathieu et Mazzocchetti Jacinthe (eds.), 2010, Révoltes et oppositions dans un régime semi- autoritaire: Le cas du Burkina Faso, Paris: Karthala.

Hilgers Mathieu et Mazzocchetti Jacinthe, 2006, « L'après-Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », Politique Africaine, 1(101) : 5-18.

Idrissa Rahmane, 2019, Le Feu à la Paille : Le Burkina Faso dans la Zone de Conflit, Dakar, RLS Research Papers.

Ifekwunigwe J.O, « Voting with their feet': Senegalese youth, clandestine boat migration, and the gendered politics of protest »

African and Black Diaspora: An International Journal Volume 6, 2013 - Issue 2: Migration, Diaspora and Development: Challenges for Africa in the 21st Century

INED, « Tous les pays du monde », Populations et Sociétés, 2019, (Source primaire : World Population Prospects, Division de la Population des Nations Unies)

Institut National de la Statistique, Projection Démographique du Niger Horizon 2012-2035, Rapport final, mars 2016

International Crisis Group 2017 « Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction » Rapport n° 249.

International Crisis Group 2018 « Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali » Rapport Afrique N°267

International Crisis Group, Burkina Faso : avec ou sans Compaoré, le temps des incertitudes, Rapport Afrique n°205, juillet.

International CrisisGroup, Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad, Rapport Afrique N°254, octobre 2017.

Jean Sebastian Lecocq 2002 That desert is our country: Tuareg rebellions and competing nationalisms in contemporary Mali (1946-1996), Universiteit van Amsterdam, 2002. Disponible en ligne https://pure.uva.nl/ws/files/3553390/21895_UBA002000855_10.pdfBernard

Johnston Les, 1996, “What is vigilantism?” British Journal of Crimilology, 36(2): 220-36.

Kaboré Koudbi, 2016, Les relations interreligieuses institutionnalisées au Burkina Faso : le cas de l’Union Fraternelle des croyants (UFC) dans le Sahel de 1960 à 2006, Thèse de doctorat en histoire, Université de Ouagadougou.

Kalifa Keita 1998 « Conflict and conflict resolution in the Sahel : The Tuareg insurgency in Mali », United States Government Publishing Office, 1er mai 1998 (lire en ligne en www.wikiwix.org)

Lauren Tracey and Edward Kahuthia, » Beyond rhetoric. Engaging Africa’s youth in democratic governance », Policy brief n° 99, february, 2017

Lindberg, Staffan I. 2006a. Democracy and Elections in Africa. Baltimore: Johns Hopkins University Press.

Loada Augustin, 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l’après- Zongo », Politique africaine, 4 (76) : 136-151.

Loada Augustin, 2006, « L’élection présidentielle du 13 novembre 2005 : un plébiscite par défaut », Politique africaine, n° 10 : 19-41.

Loi N°2017-64 du 14 Aout 2017 portant Code électoral du Niger modifiée et complétée par la loi N°2019-38 du 18 juillet 2019

Monique Bertrand « Un an de transition politique: de la révolte à la troisième république » CNRS, Caen. Disponible: www.politique-africaine.com »

Natielse Kouléga Julien, 2013, Le Burkina Faso de 1991 à nos jours : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique, Thèse de Science politique, Université Montesquieu - Bordeaux IV, 430p.

Norris P., Democratic Phoenix. Reinventing Political Activism, Cambridge University Press, 2002

Observatoire de la Politique Humanitaire au Niger : Analyse de scénario à l'horizon 2021/ Juin 2016

Ouédraogo Boureima, 2020, Sociologie des violences contre l'Etat au Burkina Faso, Paris : L'Harmattan.

Pages 218-235

Pellerin Mathieu 2017. «Les Trajectoires de Radicalisation Religieuse Au Sahel.» Notes de l'Ifri, 32p. Disponible à l'adresse : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pellerin_radicalisation_religieuse_sahel_2017.pdf.

Pellerin Mathieu 2020. «L'accord d'Alger cinq ans après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire » ICG, juin 2020.

PNUD, Analyse des facteurs de conflits au Niger, Novembre 2014

Proulux S., « Militantisme et engagement politique à l'ère du numérique » in A babord, Revue sociale et politique, n°. 59, avril-mai 2015

Quidelleur Tanguy et Romane Da Cunha Dupuy, 2018, « Mouvement d'autodéfense au Burkina Faso. Diffusion et structuration des groupes Koglweogo », *Noria-Afrique*, 11p.

Raleigh, C., Linke, A., & Dowd, C. (2014). *Armed Conflict Location and Event Dataset (ACLED)*. ACLED. Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Profil démographique de l'Afrique, 2016.

Rapport Secrétaire général des Nations-Unies 2020: S/2020/476

Sall M., « A la découverte des territoires de l'émigration dans les représentations des jeunes senegalais : le mythe du « kaaw » » In Bolzman, C., Gakuba, Th-O., et Guissé, I., *Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : Quels défis pour l'avenir ?*, Paris, l'Harmattan, Collection "Compétences interculturelles", pp 98-112

Solomon, Hussein 2015. "Ansar Dine in Mali: Between Tuareg Nationalism and Islamism." In *Terrorism and Counter-Terrorism in Africa. Fighting Insurgency from Al Shabaab, Ansar Dine and Boko Haram*, Palgrave M, 67–84. London/New York: Palgrave Macmillan. Disponible à l'adresse : <http://link.springer.com/10.1057/9781137489890>.

Somé Magloire, 2003, « Les chefferies moosé dans la vie politique du Burkina Faso depuis 1945 », in Claude-Hélène Perrot et François-Xavier Fauvelle-Aymar, *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Karthala : 219-243.

Somé Magloire, 2006, « Le rôle des Églises chrétiennes dans la transition démocratique depuis 1990 ». *Annales de l'Université de Ouagadougou série A, Lettres et Sciences Humaines* : 59-99.

Sphinx 2006. « ATT-CRATIE : la promotion d'un homme et son clan » Harmattan, 2006.

Stark O., Bloom D.E., "The New Economics of Labor Migration." The American Economic Review, vol. 75, no. 2, 1985, pp. 173–178

Sy, Ousmane, Dakouo, Ambroise et Traore, Kadari 2016. Dialogue national au Mali : Leçons de la Conférence Nationale de 1991 pour le processus de sortie de crise. Berlin: Berghof Foundation. Aussi disponible en anglais. Sur internet: www.berghof-foundation.org/publications/

Thomas Siphley 2017. « Corruption et lutte contre la corruption au Mali », Transparency International. Disponible à l'adresse: www.u4.no

Thurston Alex, 2019, Escalating Conflicts in Burkina Faso. Dakar, RLS Research Papers.

NOTES

1. Marc, Alexandre, Neelam Verjee, et Stephen Mogaka. 2015. « Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest : Résumé. » Collection l'Afrique en développement. Washington, DC : La Banque mondiale. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
2. Ibid.
3. Battistella, Dario et al., Dictionnaire des relations internationales, Paris, Dalloz, 2012, 572p.
4. The Commission on Global Governance, Our Global Neighbourhood, Oxford University Press, p. 2, 1995.
5. Buzan Barry, People, States and Fear, hemel Hempstead, harvester wheatsheaf, 2e éd. 1991.
6. Buzan Barry, Waever Ole et De Wilde Jaap, Security. A New Framework for Analysis, Boulder, Lynne Rienner, 1998
7. Battistella Dario, op. cit.
8. Ibid.
9. Smouts Marie-Claude (dir), Le développement durable : les termes du débat, Paris, A. Colin, 2e éd, 2008
10. Dufflo Esther, le développement humain : lutter contre la pauvreté, Le Seuil, Coll. « La République des Idées », Paris, 2010.
11. Marc, Alexandre, Neelam Verjee, et Stephen Mogaka., op. cit.
12. Neclá Tschirgi, « L'articulation développement-sécurité. De la rhétorique à la compréhension d'une dynamique complexe », Annuaire suisse de politique de développement [En ligne], 25-2 | 2006, mis en ligne le 18 décembre 2009, consulté le 26 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/243> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aspd.243>
13. Marc, Alexandre, Neelam Verjee, et Stephen Mogaka op. cit.

14. Jean-François Bayart, « La problématique de la démocratie en Afrique noire: “La Baule, et puis après?” », no 43, 1991
15. Marc, Alexandre, Neelam Verjee, et Stephen Mogaka. op.cit.
16. Mars 1966, février 1974, novembre 1980, novembre 1982, juillet 1983 et octobre 1987 correspondent aux dates de ces changements anticonstitutionnels.
17. Créée en avril 1989, ODP/MT regroupait de petites formations de la gauche révolutionnaire, notamment l'UCB, l'OMR et des dissidents du GCB.
18. Le CDP est créé le 5 février 1996 et succède à l'ODP/MT qui a fusionné avec 13 partis politiques de diverses tendances.
19. Sur la chute de Blaise Compaoré, voir Bonnacase (2015).
20. Il s'agit de l'assassinat, le 13 décembre 1998 du journaliste Norbert Zongo et de ses trois compagnons, et de la mort en 2011 de l'élève Justin Zongo de suite de torture policière. Ces deux événements malheureux ont été à l'origine de mouvements protestataires sans précédent que le régime de président Compaoré ait eu à affronter avant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre qui a finalement conduit à sa chute.
21. On retient ses interventions dans la crise togolaise en 1996, la crise ivoirienne de 2002 à 2010, ou Encore de la crise guinéenne en 2008.
22. Il a été élu dès le premier tour à 53, 49% selon les résultats provisoires de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) validés par le Conseil constitutionnel. L'absence d'alliances et les rivalités au sein de l'opposition politique ont sans doute contribué à sa victoire dès le premier tour. Par exemple, les rivalités internes au CDP n'avaient pas permis à Kadré Désiré Ouédraogo de déposer sa candidature. La scission actuelle du parti est en partie liée à cette crise qui couvait depuis 2015 liée au désir d'affirmation d'Eddie Komboïgo et au refus de son leadership par les tendances blaisiste et kadréiste.

23. Christophe Ayad, « Le président burkinabé met en cause les « collusions » de son prédécesseur avec les djihadistes », Le Monde Afrique, 06 novembre 2017 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/06/le-president-burkinabe-met-en-cause-les-collusions-de-son-predecesseur-avec-les-djihadistes_5210917_3212.html.
24. Cf. Économies Africaines - Spécial Burkina Faso, n°10, Avril-juin 2020, p.35.
25. Pour comprendre les conditions locales d'émergence des groupes armés locaux se revendiquant de l'islam, voir : Koudbi Kaboré, « Islam, foulanité et terrorisme au Burkina Faso : les identités piégées », Sidwaya, n°9184 du mardi 14 juillet 2020, pp.8-9. Une version en ligne de cette tribune est accessible sur : <https://www.sidwaya.info/blog/2020/07/13/islam-foulanite-et-terrorisme-au-burkina-faso-les-identites-piegees/>
26. Kaboré Koudbi, 2015, Le vote captif, le pouvoir par les urnes chez les catégories serviles du Nord du Burkina (article non publié).
27. Du titre du film documentaire réalisé et diffusé en plusieurs tranches sur la télévision publique burkinabè en 2008 pour la promotion de l'agro-business par le gouvernement.
28. Pour certains de cas, voir : Boureima Ouédraogo, « Détournement de parcelles au Burkina Faso ou violation d'une chose sacrée: la terre »,wordpress, 26 novembre 2011 : <https://bomino.wordpress.com/2011/11/26/detournement-de-parcelles-au-burkina-faso-ou-violation-dune-chose-sacree/>.
29. Ce qui est maintenant connu sous l'appellation de « drame de Yirgou » a débuté par une attaque djihadiste du groupe Ansaroul islam le 31 décembre contre la communauté mossie du village. Cette attaque a fait 6 morts dont le chef du village. En réponse à cette attaque, les Mossis, sous la conduite de leur groupe d'autodéfense, les Koglweogo, ont organisé des représailles contre les Peuls qu'ils ont accusés d'être les complices des terroristes du groupe Ansaroul islam.

30. Koudbi Kaboré, « Islam, foulantité et terrorisme au Burkina Faso. Les identités piégées », op.cit., p.8.
31. Après l'Opération « Otapuanu » (pluie de feu en langue gourmantche) de mars 2019 à l'Est, l'Etat-major des armées a lancé l'Opération « Doofu » (déraciner en langue peule) pour le Nord en mai 2019.
32. Même s'il est difficile d'identifier ces personnes, des témoignages révèlent que certains combattants conseillent à leurs familles de rejoindre les camps de déplacés en vue de leur sécurité et de la subsistance. Cela rejoint une des conditions du combat telles que définie par l'idéologie djihadiste : le combattant doit disposer de ressources suffisantes pour mettre sa famille à l'abri de tout besoin. Pour ceux qui s'engagent dans le jihad et qui ne remplissent pas cette condition, une manière détournée consiste à renvoyer les femmes et les enfants dans les camps de déplacés pour leur prise en charge par l'Etat.
33. La loi instituant les Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) a été adoptée à l'unanimité par le Parlement le 21 janvier 2020.
34. Dont le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) et Human Rights Watch.
35. Lors de sa conférence de presse tenue à Bobo-Dioulasso le dimanche 3 avril 2016, le chef de l'Etat Roch Marc Christian Kaboré a dénoncé les dérives des Kogolweogo et les a implicitement exhortés à agir dans les cadres légaux : « Nous sommes en République, personne n'est au-dessus des lois. S'ils doivent eux-mêmes rendre justice, prendre des taxes, je pense qu'ils seront traduits devant la justice [...] En ce qui concerne l'État, nous n'allons pas laisser se poursuivre les dérives qui vont à l'encontre des droits de l'Homme [...] Il faut des passerelles pour qu'ils comprennent que leur rôle n'est pas d'être des justiciers ou de prendre des taxes » : Cf. : Benjamin Roger, « Burkina : Soro, Zida, les « koglweogo »... Ce que Roch Kaboré a dit sur les sujets qui fâchent », Jeune Afrique, 04 avril 2016 : <https://www.jeuneafrique.com/315482/politique/>

securite-diplomatie-soro-zida-ce-que-roch-kabore-a-dit-sur-les-sujets-sensibles.

36. Leur mode opératoire consiste entre autres à infliger des châtiments humiliants comme la séquestration et les sévices corporels qui vont parfois jusqu'à causer la mort aux coupables d'actes criminel ou de vol.
37. Ignace Ismaël NABOLE, « Afrobaromètre 8e tour : 83% des Burkinabè favorables aux initiatives locales de sécurité », Burkina24, 28 juin 2020: <https://www.burkina24.com/2020/06/28/afrobarometre-8e-tour-83-des-burkinabe-favorables-aux-initiatives-locales-de-securite>
38. Sont de ces OSC le Balais citoyen, le Collectif anti-référendum (CAR) et le Mouvement du 21 avril.
39. Créée le 26 avril 2020, l'ONA, selon ses animateurs, regroupent un ensemble de partis politiques qui ont régulièrement déclaré leur appartenance à l'opposition, mais ne veulent ni s'affilier au chef de file de l'opposition, ni à l'Alliance de la majorité présidentielle.
40. 5 des 7 partis politiques qui forment l'ONA sont apparus dans le contexte ouvert par la transition politique.
41. Parlant du président Roch Marc Christian Kaboré à l'émission Tapis d'honneur de la Radio nationale (RTB/Radio) du 30 mai 2020 dont il était l'invité.
42. Économies Africaines - Spécial Burkina Faso, op.cit., p.38.
43. Économies Africaines - Spécial Burkina Faso, op.cit., p.39.
44. La loi sur les VDP a été adopté par tous les députés et n'a fait l'objet d'aucune abstention, alors que des partis membres du CFOP affichaient publiquement leur opposition à la création de ce corps qu'ils considéraient comme une milice de plus.

45. Le 06 juillet 2020, les députés ont approuvé un rapport de l'Assemblée nationale préconisant le découplage des élections couplées présidentielle et législatives et le report des législatives d'une année, soit en novembre 2021. Alassane Bala Sankandé, qui a présenté le rapport au chef de l'Etat a justifié ce report par l'insécurité qui n'a pas permis de rendre effective l'enrôlement dans certaines localités et qui empêcherait plus d'une cinquantaine de députés (sur les 127 que compte le parlement) de battre la campagne. La proposition des députés a été rejetée par les chefs des partis, qui accusent les députés de vouloir profiter de la situation sécurité pour se donner une année supplémentaire. Le sujet continue de diviser la classe politique.
46. Afrobarometer Briefing Paper n°.79, January 2010, p.2.
47. Loada Augustin, « Les Burkinabè Préfèrent l'Impartialité Politique de Leurs Chefs Traditionnels », Afrobaromètre. Note Informative n°150, décembre 2014, p.3.
48. Pacéré Frédéric Titinga, in Le Monde Afrique, « Au Burkina, la chefferie traditionnelle peut restaurer le dialogue et la cohésion sociale », 23/01/2020: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/23/au-burkina-la-chefferie-traditionnelle-peut-restaurer-le-dialogue-et-la-cohesion-sociale_6026979_3212.html.
49. Sy, Ousmane, Dakouo, Ambroise et Traore, Kadari 2016. Dialogue national au Mali : Leçons de la Conférence Nationale de 1991 pour le processus de sortie de crise. Berlin: Berghof Foundation. Aussi disponible en anglais. Sur internet: www.berghof-foundation.org/publications/
50. En effet, suivant l'article 118 de la constitution en vigueur : « L'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au président de la République et aux députés... ». On constate que la disposition de cet article est fréquemment utilisé dans les constitutions africaines quant il s'agit de l'initiative des révisions. Cependant ce qui fait la particularité au Mali se trouve dans les dispositions de l'alinéa 2 qui précise : « le projet

ou la proposition de révision doit être votée par l'Assemblée nationale à la majorité des deux tiers de ses membres. La révision n'est définitive qu'après avoir été approuvé par référendum »

51. D'abord en 2001 par le Président Konaré dont le projet de révision a été interrompu par la Cour constitutionnelle après constatation d'un vice de procédure qui relevait que la loi portant modification de la Constitution telle que votée par l'Assemblée nationale n'était pas celle publiée dans le Journal Officiel. Ensuite la tentative initiée par le Président Amadou Toumani TOURE a franchi le cap de l'Assemblée nationale et le contrôle de la Cour Constitutionnelle mais s'est heurté à la désapprobation citoyenne. La troisième tentative a été celle initiée par le Président Ibrahim Boubacar KEITA qui comme la deuxième tentative a franchi le cap de l'Assemblée nationale mais suspendue par son initiateur sous la pression de la rue.
52. A titre d'exemples, on peut relever les révisions constitutionnelles dans certains pays qui ont adopté une procédure de révision sans référendum : Janvier 1997 Burkina Faso; mars 1998 Sénégal; mars 1998 Madagascar; Décembre 1998 Namibie; Novembre 2001 Guinée; Mai 2002 Tunisie; Juillet 2003 Gabon; Mai 2004 Tchad; Février 2005 Togo.
53. Par le fait qu'il dispose d'énormes pouvoir qu'il exerce seul et met en œuvre sans filtre : le Président de la République nomme le premier-ministre et les ministres sur proposition de ce dernier; Il nomme certains membres d'institutions comme la Cour Suprême et la Cour constitutionnelle ; il est le chef suprême des armées ; préside le Conseil supérieur de la magistrature et il peut dissoudre l'Assemblée nationale.
54. Interrogé par nos soins en 2014.
55. Source : bureau des archives de l'assemblée nationale
56. La loi portant code de la famille avait été promulguée et publiée par le président de la république. Une loi progressiste qui accordait les mêmes

avantages et droits à l'homme et à la femme en matière successorale. Cette loi a été jugée « scélérate et satanique » par les organisations musulmanes qui ont organisé des mobilisations gigantesques pour demander son retrait.

57. Banque mondiale, avril 2020, www.worldbank.com
58. Malheureusement ces cercles sont soit déterminés sur le plan normatif tant pour leur nature que leur fonctionnement en rapport avec les pouvoirs constitutionnels de nomination et de révocation du président de la république soit de manière naturelle, la famille.
59. Nominations du PM et aux hautes fonctions civiles et militaires
60. Certes, il s'agit de la réunification du pays y compris Kidal qui échappe à l'autorité de l'Etat malien. Cependant le fait que l'unicité étatique n'ayant jamais fait l'objet de débat, les maliens comprennent mal une autre forme d'état dans les circonstances que traversent le pays.
61. Le régime socialiste dirigé par le président Modibo KEITA
62. Premier coup d'Etat au Mali avec l'arrestation et la déportation du président Keita à Kidal où il mourut en mai 1977
63. Le CMLN Comité Militaire pour la Libération Nationale dirigé par le président Moussa TRAORE qui a dirigé le Mali jusqu'en 1991 (vingt trois ans)
64. On considère les périodes suivantes: en 1963-1964, 1990-1996, 2006-2009 et 2012
65. Expression galvaudée avec désinvolture par des citoyens déçus qui avaient surestimés la capacité de l'armée malienne face au péril djihadistes
66. L'Accord pour la paix qui a été signé sous la médiation algérienne avec le soutien de la communauté internationale en avril juin 2015

67. Pour approfondir les recherches sur la question voir: Jean Sebastian Lecocq 2002 That desert is our country: Tuareg rebellions and competing nationalisms in contemporary Mali (1946-1996), Universiteit van Amsterdam, 2002. Disponible en ligne https://pure.uva.nl/ws/files/3553390/21895_UBA002000855_10.pdf Bernard. Aussi: Grégory Chauzal and Thibault van Damme 2015, “The Roots of Mali’s Conflict: Moving beyond the 2012 Crisis,” Netherlands Institute of International Relations Clingendael, March 2015, p. 31, available at www.clingendael.nl/sites/default/files/The_roots_of_Malis_conflict.pdf
68. « Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali » Rapport Afrique N°267 | 13 décembre 2018
69. Amadou Kouffa est le chef de la Katiba Macina. C’est un salafiste lié à Iyad Ag Ghali et partisan d’une république islamique
70. Il représente l’instrument politique pour le retour de la paix car ayant permis aux différents mouvements armés et l’Etat malien de s’engager sur des principes et surtout sur des questions importantes qui s’analysent en des réformes politique et sécuritaire (Institutionnalisation d’une deuxième chambre, renforcement des compétences et capacités des collectivités territoriales au niveau régions, démobilisation et réintégration des combattants, armée reconstituée etc.) qui impliqueront une réforme constitutionnelle.
71. Le texte de l’Accord a été imposé par la médiation algérienne après plusieurs mois de discussions selon des acteurs participants aux négociations, interrogé par nos soins en février 2016.
72. Cité par Mathieu Pellerin ICG « Accord d’Alger cinq après : un calme précaire dont il ne faut pas se satisfaire » juin 2020
73. La multiplicité des catégories socio professionnelles représentées dans le Conseil de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) a symbolisé l’ardent désir de celles-ci d’être dans la quadrature du pouvoir plutôt que de se poser en acteurs de soutien au processus. En effet, la course au

pouvoir a commencé avec la composition des membres de l'organe chargé de piloter la transition c'est l'analyse qu'on peut faire de cette situation. Les intrigues et les suspicions autour du pouvoir et la transmission du pouvoir ont oblitéré les perspectives d'émergence d'un projet de construction nationale avec des fondamentaux caractéristiques de la gouvernance démocratique. Celle-ci reste toujours articulée autour de réponses aux questions suivantes : de quelle société démocratique le pays avait besoin ? De quelle politique de citoyenneté ? Quelle mesure d'accompagnement citoyen pour l'appropriation des principes et règles démocratiques ? Ces questions importantes ont été moins discutées à la Conférence Nationale au détriment de l'élaboration d'une ingénierie institutionnelle, certes importante, en rapport avec les conditions de candidature, les modes de scrutin de l'Assemblée nationale, en somme la définition des règles de jeu sur comment acquérir et gérer le pouvoir. L'ambition de conquérir et a tellement dominé chez les acteurs politiques que ceux-ci n'ont pas su transformer leurs relations, leurs alliances circonstanciellelles ayant permis la chute du régime de parti unique, en un tremplin pour soutenir un processus naissant qui avait besoin d'ouverture et de partage afin de poser les bases d'une démocratie apaisée.

74. www.moussamara.com

75. Du 27 mars au 02 avril 2017

76. Publié dans le quotidien l'indépendant du 20 juillet 2020

77. Suite à un rapport de vérification du BVG et de la Cour suprême

78. Laurent Bigot est un ancien diplomate français qui a servi au Mali et il est devenu par la suite un consultant indépendant.

79. Interrogé par nos soins

80. voir le quotidien 20 minutes du 17 août 2018

81. Pour approfondir les connaissances sur la pratique de l'Islam voir : International Crisis Group « Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction » Rapport Afrique N°249, 18 juillet 2017.
82. Tentative désespérée en 1995 sous IBK, en tant que Premier Ministre, de créer un parti politique d'obédience religieuse
83. Art 28 al.2 : Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité du territoire, de l'unité nationale et la laïcité de l'Etat.
84. Art 45 al 3 : Aucun parti ne peut se constituer et s'organiser sur une base ethnique, religieuse, linguistique, régionaliste, sexiste ou professionnelle.
85. Bouyé haidara communément appelée « Cherif de Nioro » (lieu de sa résidence). La légitimité du chérif de Nioro repose sur sa proclamée ascendance chérifienne. Il serait le dernier fils de Cheikh Hamallah, fondateur de la branche hamalliste de la Tijaniya. D'âge très avancé. Il jouit aussi d'un grand respect auprès de la plateforme qui gère le culte musulman au Mali (le Haut Conseil Islamique du Mali HCIM) et qui était dirigé à l'époque par Mahmoud Dicko (Autorité morale du M5 RFP).
86. Iman et parrain de la CMAS (Coordination des Mouvements, Associations et Supporters de Mahmoud Dicko), Il est aujourd'hui l'une des personnalités les plus influentes au Mali. Leader politico-religieux il est de tendance rigoriste de l'Islam contrairement à une majorité de malien qui pratique un islam tolérant. Il a su mobiliser les maliens sur un agenda religieux surtout en se présentant comme un défenseur crédible des couches défavorisées, victimes de la corruption étatique et de l'injustice sociale.
87. Sont éligibles à la Présidence de la République, les Nigériens des deux (2) sexes, de nationalité d'origine, âgés de trente- cinq (35) ans au moins au jour du dépôt du dossier, jouissant de leurs droits civils et politiques.

88. Ne peuvent être inscrits sur la liste électorale : les individus condamnés définitivement pour crime et non réhabilités ; les individus condamnés définitivement pour délit à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à un (1) an et non réhabilités ;
89. Selon le point de vue d'un journaliste à l'émission « Débats de presse » du dimanche 23 août sur la télévision nationale du Burkina (RTB).
90. Compte rendu d'audiences, Ouagadougou, les 18 et 24 juin 2020.
91. Tenue les 20 et 21 juillet 2020, la concertation initiée par le ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de cohésion sociale a regroupé les chefs coutumiers et traditionnels de trois régions administratives : Centre-Ouest, Boucle du Mouhoun et du Nord. Elle était la deuxième des concertations régionales des chefs coutumiers et traditionnels du Burkina Faso dans la perspective de la restauration de la cohésion sociale.
92. C'est ce qu'a révélé le chef d'Etat-major général des armées dans sa conférence de presse relative au bilan de l'Opération militaire « Otapuanu » le 12 avril 2019.
93. Officier de l'Agence nationale de renseignement (ANR), Ouagadougou, 11 mars 2020.
94. La moyenne de la participation électorale jusqu'en 2012 oscillait entre 21 et 23% toutes catégories d'élections confondues à l'exception des élections communales de 2004 qui atteint un record de 44%. En 2018 sur un total d'un peu plus de 8 millions électeurs inscrits sur les listes électorales, 2 763 339 ont pris part au scrutin au second tour. soit moins du tiers. IBK a été réélu avec 1 798 632 voix. Le taux de participation de 43,06 % au premier tour, est passé à 34,54 % au second tour.
95. Il en fut ainsi au Mali en 1992, après la prouesse du Bénin en février 1990, avec la conférence nationale dont les résolutions ont permis d'adopter une constitution et des textes importants dans un délai raisonnable (13 mois)

96. Pour approfondir la question voir: « Etude nationale sur le coût financier des campagnes électorales et les mandats électifs au Mali » Octobre 2019. www.nimd.org
97. Cité par Camille Laville. L'analyse économétrique des conflits internes par l'approche causale : les évolutions d'une littérature en expansion. 2018. ffhal-01949580f
98. "A la découverte des territoires de l'émigration dans les représentations des jeunes senegalais : le mythe du « kaaw »" In Bolzman,C., Gakuba, Th-O., et Guissé, I., Migrations des jeunes d'Afrique subsaharienne : Quels défis pour l'avenir ?, Paris, l'Harmattan, Collection "Compétences interculturelles", pp 98-112
99. Rapport rendu public et remis au premier ministre Paul KabaThiéba le 19 juin 2019.

